Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 28 (1943)

Heft: 6-7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ST-GALL, Juin-Juillet 1943. Nos 6-7. 28me Année.

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction : Tél. 2.73.81
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression : Tél. 2.83.90
A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Le 40me Congrès Raiffeisen suisse, 16-17 mai 1943, à St-Gall

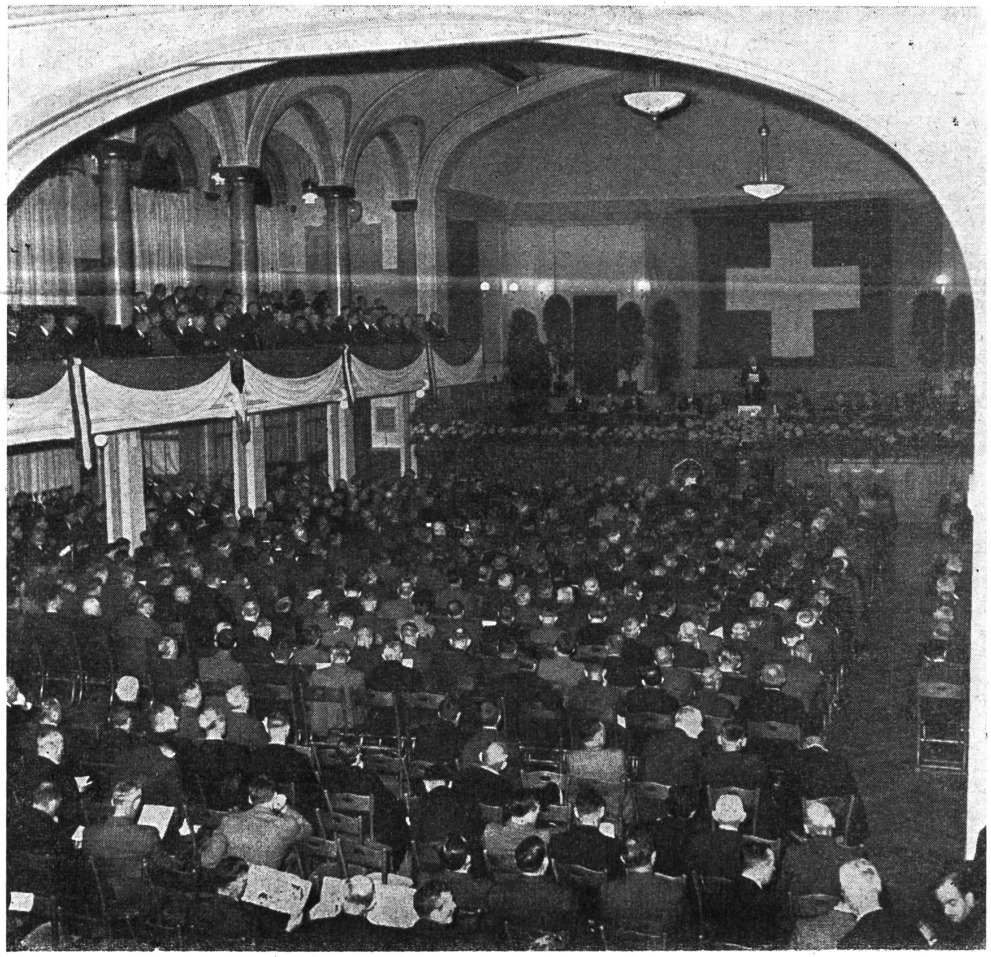

Tenu sous le signe du 40me anniversaire de la fondation de l'Union, dans une atmosphère de ferveur patriotique et d'union nationale, ce Congrès a été une démonstration imposante des forces et des volontés raiffeisenistes.

1100 délégués, venus de la Suisse entière, rendent un hommage reconnaissant aux pionniers de l'œuvre, manifestent leur fidélité indéfectible à l'idéal de Raiffeisen et proclament leur ferme volonté de défendre envers et contre tout la belle œuvre de solidarité rurale édifiée au cours de quatre décennies de travail altruiste.

Préambule.

Afin de donner à toutes les Caisses affiliées un aperçu complet des délibérations des assemblées officielles et de permettre également à tous les raiffeisenistes suisses de vivre en quelque sorte les péripéties de ces mémorables journées, nous en présentons ci-après un film aussi expressif que possible.

St-Gall, comme lieu de congrès, a exercé sur les délégués un attrait tout particulier. Tout d'abord parce qu'elle est la métropole du raiffeisenisme suisse et ensuite parce qu'elle se trouve dans une région relativement peu connue de notre pays. Ne dit-on pas en effet communément que la Suisse s'arrête à Zurich...

C'est ainsi que plus de 1100 délégués se sont annoncés, venant de la Suisse entière. Il y a des représentants des Caisses des 22 cantons, de la Suisse allemande, des vallées romanches des Grisons, du Tessin. Malgré l'éloignement, la Suisse romande est également tout particulièrement bien représentée. Les vaudois sont au nombre de 110, les fribourgeois-romands 44, les genevois 30, les jurassiens-bernois 19, les Bas-valaisans 17 et les neuchâtelois 13.

St-Gall, la cité à la culture millénaire, a reçu les raiffeisenistes avec un empressement tout particulier. L'organisation du congrès n'alla pas sans difficultés. Les hôtels de la ville n'ayant pu mettre à disposition que la moitié à peu près des lits nécessaires, les organisateurs se sont vus dans l'obligation de loger une bonne partie des délégués dans les bourgs limitrophes des bords du lac de Constance et de l'original pays d'Appenzell. Les délégués ne s'en plaignirent pas. Au contraire, ce fut l'occasion pour beaucoup d'une charmante excursion. Les délégués romands eurent le privilège d'être les hôtes de la ville même de St-Gall, où ils furent spécialement choyés. La cité de Gallus était fière de posséder autant de Suisses français dans ses murs. Si l'organisation du congrès a demandé un travail considérable, il convient de relever que celui-ci a été facilité par l'esprit de discipline intelligente et compréhensive que les délégués apportent à s'annoncer et à se conformer ensuite aux instructions du « quartier-maître » qui préside aux travaux d'organisation. Nous leur en savons gré.

Le dimanche, les premiers trains du matin amènent déjà un flot de délégués. Plusieurs de ces derniers, habitant des villages éloignés de la Romandie, se sont levés à 3-4 heures du matin afin d'être sur place de bonne heure déjà. Pour les caissiers-délégués, la principale curiosité est certainement le bâtiment de l'Union, le «Foyer Raiffeisen suisse», qui avait pavoisé pour la circonstance, et qui reçut ce jour là une foule considérable de visiteurs qui tenaient à voir une fois leur Centrale et qui déambulèrent, très intéressés, dans les différents bureaux et différents locaux. Direction et personnel de l'Union eurent un plaisir manifeste à faire les honneurs de la maison et à entrer une fois en contact direct avec des caissiers, des présidents, avec lesquels il sont appelés si souvent à correspondre. Nous aurons l'occasion, en cours d'année, de présenter à nos lecteurs un reportage de la vie quotidienne de la Centrale, fait à cette occasion par un visiteur.

Des petites promenades avaient été également organisées à travers la ville afin de permettre aux congressistes de visiter ses principales curiosités : la cathédrale, la célèbre bibliothèque abbatiale, de mondiale renommée, les musées et les parcs, les anciens quartiers avec leurs maisons bourgeoises à encorbellements. Nombreux furent aussi les visiteurs qui profitèrent de l'après-midi pour faire des excursions dans les environs, jusque dans le pays d'Appenzell ou sur les bords du lac Bodan.

La soirée de réception.

Selon le programme, le Congrès débute officiellement par la traditionnelle soirée de réception dans la spacieuse et belle salle de la Tonhalle, très artistiquement décorée pour la circonstance aux couleurs suisses et saint-galloises. Après avoir soupé en commun dans quelques grands restaurants de la ville, les délégués au nombre de près de 1000 se pressent dans la salle. Des petits drapeaux cantonaux indiquent les tables réservées aux délégations des différents cantons, autour desquelles les délégués respectifs prennent place avec une intime fierté. C'est toujours un spectacle réconfortant, émouvant même, que celui de ces hommes du terroir, paysans aux mains câleuses, pionniers du Plan Wahlen, de ces instituteurs, ouvriers, artisans, petits fonctionnaires, qui fraternisent ensemble dans une atmosphère de cordialité — de ces confédérés différents d'origine, de langue, de confession, de conception politique qui se tendent loyalement la main sous le signe suprême du Raiffeisenisme et de la Patrie. On a devant les yeux le reflet d'une Suisse laborieuse, qu'inspire un idéal de concorde, de sérénité, de fraternité, de volonté de résistance et d'entr'aide, d'une Suisse comme nous aimerions la voir véritablement dans les temps graves présents.

On pourrait croire qu'il y a une compétition ouverte entre les villes suisses dans lesquelles nous tenons nos congrès pour déterminer celle qui offrira la plus belle réception aux raiffeisenistes et leur rendra la soirée la plus agréable. St-Gall a fait également admirablement les choses. C'est ainsi que la forte Musique de la ville, sous la direction de son jeune et dynamique directeur, interprètera les meilleurs morceaux de son répertoire. Nous aurons aussi le plaisir d'entendre des productions d'un excellent chœur d'hommes, ainsi que celles d'un chœur de dames aux voix mélodieuses qui chantèrent en particulier le Rang des vaches, sans doute pour faire plaisir aux fribourgeois et aux romands, ce à quoi ces derniers se montrèrent particulièrement sensibles. Très applaudies et bissées seront également les productions d'un groupe de jodleurs du Toggenbourg, en costume, sous l'experte direction de M. Künzle, un excellent caissier Raiffeisen.

Entre ces diverses productions, toutes fort goûtées et applaudies, quelques discours sont prononcés.

C'est tout d'abord *M. le directeur Heuberger* qui souhaite une cordiale bienvenue à l'assistance en faisant usage à cet effet, avec brio, des quatre langues nationales. Après s'être adressé tout d'abord aux représentants de la Suisse alémanique, il a des mots tout particulièrement aimables pour les romands :

C'est avec une immense joie que je vous souhaite, chers amis romands, la plus cordiale bienvenue en Suisse orientale, à St-Gall, siège de notre Union.

Depuis des semaines et des mois, nous attendions avec impatience ce jour où nous pourrions vous offrir l'hospitalité, accueillir spécialement les raiffeisenistes de la Suisse occidentale venus pour siéger sous le signe de l'amour fraternel, de l'aide mutuelle, de la cohésion confédérale.

Plus la grande tragédie mondiale pèse sur la vie sociale et économique de notre pays, plus il est nécessaire que notre peuple privilégié montre au monde entier que les différences de langue, de confession ou de parti politique n'empêchent nullement des citoyens de bonne volonté de s'aimer, de se soutenir, de vivre en bonne harmonie, d'être un « seul peuple de frères ».

St-Gall vous accueille à bras ouvert ! Nous vous recevons comme des frères, comme des compatriotes qui partagent l'inestimable bonheur d'être Suisses et de pouvoir servir la même et belle Patrie, la Confédération helvétique.

Puis M. Heuberger poursuit en italien :

Cari Confederati di lingua italiana ! Risguardiamo un dovere patriotico di offrire pure a voi, cari Confederati d'oltre Gottardo, i benefizi delle casse di risparmio et di credito su base di pubblica utilità.

Il mutuo soccorso è anche per voi ottimo mezzo di progresso pubblico.

Evviva la patria del nostro grande concittadino, onorevole Giuseppe Motta !

Et M. Heuberger termine en romanche :

Pleun, mo continuadamein e cun vigur, sco ils pegns de guardia silla spunda greppusa, se sviluppescha il pertratg de Raiffeisen era ella tiara muntognarda. Pli e pli se decida era il liber pur grischun tier igl agid finanziar ord atgna forza. Ei fa dis ella tiara dellas tschientschunconta valladas.

Viva la tiara muntognarda grischuna ! Viva la Grischa.

Une salve d'applaudissements tonne dans la salle.

Au cours de la soirée divers orateurs exprimeront tour à tour dans leur langue et à leur façon leur joie et leur enthousiasme.

M. le *Dr Naegeli,* président de la ville de St-Gall, salua les délégués au nom de la cité et de sa population :

C'est pour moi une joie immense de pouvoir vous souhaiter la bienvenue dans la cité de Gallus. C'est une joie, parce que vous êtes venus nombreux, parce que votre Congrès est le plus important qui se soit tenu dans nos murs depuis de nombreuses années et enfin parce que j'ai l'immense satisfaction de pouvoir m'adresser à des Confédérés de toutes les régions du pays. Raiffeisenistes, St-Gall est fière de vous accueillir. St-Gall est fière d'être le siège de votre Union, d'une organisation nationale forte et prospère qui a des ramifications dans toute la Suisse et qui est des plus utiles pour le peuple et le pays. St-Gall, si durement éprouvée par la crise, apprécie le privilège de posséder votre Centrale avec son bâtiment qui orne le centre de la ville et avec un personnel d'une cinquantaine de fonctionnaires.

M. Naegeli souligne ensuite les éminents mérites de M. le directeur Stadelmann et de M. le directeur Heuberger. Il félicite les raiffeisenistes de pouvoir commémorer le 40me anniversaire de la fondation de leur association nationale. Il termine en formant le vœu que les congressistes emporteront dans leurs foyers un excellent et durable souvenir de St-Gall, la métropole de la Suisse orientale, et le besoin d'y revenir bientôt.

Puis *M. Liner,* président de la Fédération cantonale apporte aux délégués le cordial salut et les souhaits des raiffeisenistes saint-gallois. On revoit avec plaisir à la tribune l'ancien président de l'Union dont la tête aux cheveux blancs rappelle de frappante façon celle que l'image donne du père Raiffeisen.

M. Liner exprime l'émotion, la joie profonde qui l'étreint de se trouver de nouveau au milieu de ses chers amis raiffeisenistes, de revoir tant de vieilles figures connues. Comme président de la Fédération saint-galloise, il souhaite une cordiale bienvenue à tout le monde. L'heure est grave pour notre pays, nous devons rester unis, solidaires les uns des autres, faire preuve d'esprit de sacrifice, faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. Or, ne sont-ce pas là les vertus raiffeisenistes par excellence ! Et y a-t-il un plus bel exemple d'union nationale que cette réunion ? Et M. Liner termine en adressant à tous les raiffeisenistes une suprême exhortation : Rester toujours fidèle au noble idéal raiffeiseniste, rester toujours fidèle aux principes raiffeisenistes. Et que Dieu daigne protéger toujours notre Patrie.

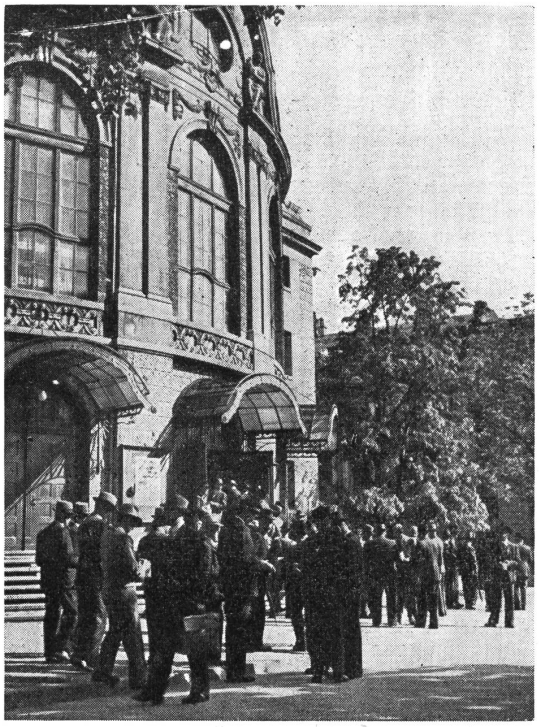

Devant la „Tonhalle", avant l'assemblée des délégués.

M. E. Ramu, président de la Caisse de Dardagny (Genève) parle ensuite avec enthousiasme et poésie au nom de la Suisse romande :

Vos confrères romands, vous apportent le salut fraternel de citoyens qui s'entr'aident dans un idéal commun. Chers Confédérés, tout au long du parcours, en voyant le sourire de nos gracieux et paisibles villages, nous pensons instinctivement au drame, aux souffrances sans nom qui se multiplient autour de nos frontières, nous nous humilions devant de tels privilèges, nous nous inclinons devant tant de souffrances. Le défilé de nos fertiles campagnes, des heureux villages où vivent et travaillent des populations laborieuses nous font saisir d'une façon plus intense la merveilleuse grandeur de l'organisation raiffeiseniste suisse, fluide magique, unissant dans une libre et constructive collaboration la paysannerie de notre beau pays.

Nous sommes heureux de nous réunir à St-Gall, capitale raiffeiseniste, pilier de notre fédération suisse. L'histoire de notre mouvement est semblable à celle de notre pays. C'est en effet la Suisse alémanique qui fut le berceau des premières Caisses Raiffeisen. Comme nos cantons, elles se constituèrent successivement et librement, se groupèrent pour être fortes, se donnèrent des règlements communs assurant leur indépendance et leur neutralité dans le monde financier. Elles sont l'image vivante d'un peuple libre, divers d'origine, de langue, de confession, de conditions de vie, mais puissamment uni dans un même idéal.

Nous félicitons et exprimons notre reconnaissance aux dirigeants de l'Union pour la grandeur de leur tâche, pour la façon ferme, courtoise, sûre et dévouée avec laquelle ils conduisent et diffusent la pure conception de l'union et de l'indépendance financière de l'agriculture suisse. Nous romands, admirons sans réserve la ferme volonté, la précision dans l'action qui caractérisent nos Confédérés de la Suisse orientale. Nos Caisses Raiffeisen si développées, si indispensables là où elles exercent leur bienfaisante activité selon les principes éprouvés de notre institution, ne sont encore que la base d'une évolution prudente et continue de la paysannerie suisse. Notre effort est trop dispersé ; il doit être poursuivi et développé. Aide-toi, le ciel t'aidera, la route continue, en avant : tel est le mot d'ordre.

Amis raiffeisenistes, oui, notre tâche est grande et belle, en nous consacrant à elle, nous servons les intérêts supérieurs du pays. Cette assemblée imposante, la landsgemeinde de demain, sont l'image d'un peuple libre, d'un peuple fort parce qu'uni. Les Caisses romandes s'inclinent avec reconnaissance devant leurs aînées et tous ensemble nous rendons grâces à Dieu, nous le prions humblement de veiller encore sur notre pays, de bénir et de conduire ceux qui le servent.

Les applaudissements dont M. Ramu

est l'objet prouvent qu'il a bien exprimé les sentiments de la délégation romande.

Le représentant de l'unique Caisse tessinoise, *M. le Dr Riva,* de Lugano, un jeune et ardent avocat que la cause Raiffeisen enthousiasme surtout parce qu'elle fait appel à l'esprit d'initiative personnelle et d'entr'aide, apporte avec chaleur et brio le salut de la Suisse italienne.

Il exhalte le raiffeisenisme et espère que son canton verra bientôt la fondation de nombreuses Caisses. Il espère aussi que les circonstances permettront bientôt aux raiffeisenistes de tenir leur congrès dans le beau Tessin, sur les rives du lac de Lugano qui leur réservera un accueil chaleureux.

Ces différents discours, intercallés entre les productions de musique et de chant, sont généreusement applaudis. Tant par leur fond que par leur ton ils donnent tous admirablement l'esprit de cette soirée consacrée à la Patrie et à l'union confédérale. Et la soirée se termine vers 22 heures par l'exécution de l'hymne national joué par la musique et chanté avec ferveur par l'auditoire.

* * *

L'assemblée plénière des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Le lundi matin un soleil radieux salue les délégués. Le temps qui boudait quelque peu la veille tient lui aussi à sourire aux raiffeisenistes. Les délégués profitent des heures matinales pour faire un tour en ville, se promener dans ses beaux parcs, prendre part à la vie quotidienne de la cité de la broderie et du textile. Pendant ce temps, les trains ont ramené les délégués qui ont logé au dehors. Une foule compacte se dirige maintenant vers la Tonhalle pour la séance de travail.

Et à 9 ½ heures, après le rapide contrôle des cartes d'entrée et la remise des bulletins de vote, les délégués remplissent à nouveau jusqu'aux dernières places la grande salle de la Tonhalle.

Sur le podium, décoré de plantes vertes et fleuri d'hortensias aux multiples couleurs, les deux Conseils et la Direction de l'Union ont pris place. Au dessus d'eux est tendu un immense drapeau fédéral dont l'ombre plane sur l'assistance.

Au parterre, dans les premiers bancs, de nombreux invités ont pris place. Parmi ces hôtes d'honneur nous remarquons tout spécialement le landamman du canton de St-Gall, le syndic de la ville de St-Gall, M. le Dr Laur, représentant de l'Union des paysans, un délégué de l'Université commerciale de St-Gall et de nombreux représentants d'associations agricoles, amies de notre mouvement. La presse a sa table réservée ; le fait que même la « Nouvelle Gazette de Zurich » a délégué spécialement un de ses rédacteurs principaux souligne l'intérêt que suscite aujourd'hui dans les milieux financiers et dans le pays tout entier l'activité et les manifestations raiffeisenistes.

La liste de présence indique que 383 Caisses sont représentées par 1105 délégués. Sur le bureau reposent plusieurs télégrammes et lettres de félicitation et de sympathie. De nombreux raiffeisenistes, empêchés au dernier moment par la mobilisation d'assister à la réunion, se sont fait excuser et ont adressé leurs vœux. Nous nous en voudrions de ne pas signaler ici le touchant télégramme que M. l'abbé Raemy, le vaillant pionnier fribourgeois, a fait parvenir :

« Félicite raiffeisenistes du labeur acharné donnant aux paysans esprit social, goût des responsabilités. Faut croire en la destinée impérissable de l'Union et des sections. Beau passé, grand présent, plus grand avenir. Que Dieu bénisse chefs et soldats de l'armée du Bien de Traber.
Raemy. »

Tout à coup l'orgue joue le cantique « Grand Dieu, nous te louons ». Le silence se fait dans la salle qui prend un émouvant air de solennité. Le président de l'Union, M. le conseiller national *Dr G. Eugster* monte alors à la tribune et ouvre l'assemblée en prononçant l'allocution suivante que *M. A. Golay,* membre du Conseil d'administration, présente ensuite en français :

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Très honorés Messieurs les invités,
Messieurs et chers délégués,

Je vous salue cordialement en ouvrant cette 40me assemblée générale ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Les sons impressionnants de l'orgue viennent de nous unir dans un sentiment de reconnaissance envers le Très-Haut. Si nous avions raison de rendre grâces à la Providence comme Confédérés et comme raiffeisenistes, nous pouvons d'autant plus le faire aujourd'hui dans ces courtes heures de récréation, en considérant d'abord que, depuis bientôt quatre ans, au milieu des horreurs de la guerre internationale la plus gigantesque et la plus terrible de tous les temps, notre pays et notre peuple demeurent sains et saufs, en jetant aussi un regard en arrière sur l'abondance des récoltes d'une année bénie et un état favorable des nouvelles semailles et en considérant enfin l'ascension ininterrompue pendant 40 ans de notre mouvement coopératif de crédit et d'épargne au service du peuple et de la patrie.

Nous ne voulons pas célébrer un brillant jubilé ; ce n'est pas le temps des festivités. Mais nous avons le droit de jeter avec fierté et satisfaction un coup d'œil rétrospectif sur 40 années d'activité raiffeiseniste couronnée de succès. Quelle somme énorme de luttes, de peines, de labeur inlassable au service d'une grande idée : l'effort personnel pour les classes moyennes paysannes et campagnardes et l'entr'aide pour les faibles et les petits du village.

Et quel magnifique résultat ! Plus de 700 Caisses reposant sur le terrain de l'utilité publique, disséminées dans l'ensemble de nos 22 cantons, mais affiliées à notre Union et formant un édifice solide qui peut braver tous les orages. Un petit arbuste est devenu un arbre dont la cime s'élève haut, toujours plus haut et la couronne s'élargit et s'étend toujours davantage. Il n'a pas encore atteint la limite de son expansion, il n'a que 40 ans, mais il a montré la vigueur de sa croissance. Ce développement du mouvement raiffeiseniste qui est un fait résultant de l'effort personnel des petits à la campagne a éveillé avec le temps l'envie et la jalousie, autant qu'il avait provoqué au début la pitié et la compassion. Déjà des adversaires isolés de milieux bancaires ont brandi la hache contre un arbre qui leur porte ombrage. Cela ne fait que donner une impulsion nouvelle à notre mouvement. Ce n'est que par la lutte contre les puissants que l'on devient fort et la vitalité pour 40 nouvelles années en est d'autant mieux assurée. Les raiffeisenistes réagiront avec un nouvel enthousiasme et une conscience d'eux-mêmes renforcée. Avec une pleine confiance, nous poursuivrons l'édification de notre maison, non de notre forteresse. Le mouvement raiffeiseniste est devenu un bastion pour les petits et les faibles et si nous demeurons tous à notre place et gardons fidèlement nos principes, nous serons une puissance invincible.

A qui devons-nous celle-ci ? A trois mots simples et pourtant substantiels : effort personnel, solidarité. Hommes de la classe paysanne, artisans et commerçants de la campagne, soutenus par le prêtre et l'instituteur du village, qui êtes tous capables d'enthousiasme, vous avez d'un travail infatigable pendant 40 années, posé pierre sur pierre en les cimentant par le mortier de la conviction, et édifié ainsi un rempart qui résistera à toute attaque.

QUI les a conduits, ces hommes ordinaires, afin de développer leurs forces, de ne pas les laisser dévier du but proposé et de coordonner leurs efforts ? QUI a veillé làdessus de telle sorte que nous tous sommes parvenus à pouvoir savourer les fruits de ce labeur persévérant ?

Je n'hésite pas à les nommer ici publiquement, car l'homme, si modeste et opposé à toute publicité qu'il soit, doit accepter la reconnaissance que mérite son œuvre, pour recevoir un nouveau courage et pouvoir renouveler son effort. Ce sont nos deux directeurs, MM. Stadelmann et Heuberger. M. le directeur Stadelmann dirige depuis 30 ans la Caisse centrale, la colonne vertébrale de notre Union, avec une connaissance professionnelle, une fidélité au devoir, un dévouement et un renoncement qui cherchent leurs pareils. M. le directeur Heuberger a organisé le service de revision depuis 25 ans ; il

rédige le Raiffeisenbote, représente l'Union au-dehors et défend les intérêts de nos Caisses avec un enthousiasme et un courage comme s'il devait rester éternellement jeune. S'il est vrai que les hommes sont l'âme d'une entreprise, cette vérité s'applique parfaitement ici. A tous deux, nous exprimons notre reconnaissance la plus profondément sentie et leur disons : « Demeurez encore longtemps avec nous ! »

Perspicaces, comme ils l'ont été dans le passé, ils se sont aussi préoccupés de l'avenir. Ils ne laissent rien au hasard. Ils ont formé des collaborateurs capables et éprouvés qui permettent d'espérer que ce qui a été construit avec ténacité sera continué dans le même sens et le même esprit et sera maintenu d'une façon durable.

Si, de petits commencements, les uns ont édifié une grande œuvre, il incombe aux autres le devoir de conserver, de développer encore et de défendre celle-ci contre les ennemis du dehors ou du dedans. Les ennemis déclarés du dehors, nous ne les craignons pas ; plus redoutable est l'ennemi intérieur qui est en nous-mêmes : la faiblesse humaine, l'égoïsme, le matérialisme.

Vous connaissez tous ce mot célèbre : «Ce que tu as hérité de tes pères, gagne-le pour le posséder ». En d'autres termes : « L'œuvre ne peut être maintenue debout que par le désintéressement et la solidarité unis à l'enthousiasme juvénile des fondateurs ».

Raiffeisenistes du village et de la campagne, hommes de tout âge aux mains calleuses, je vous en prie, conservez cet idéalisme, même si vous voyez vos cheveux blanchir, et attisez la flamme de l'enthousiasme aussi chez les jeunes qui sont destinés à vous succéder. Seul l'enthousiasme rend capable de vivre dans une époque de rationalisme. Cet enthousiasme pour l'idéal, je l'ai découvert dans le mouvement raiffeiseniste, c'est pourquoi je crois en son avenir.

Chers délégués,

Les 40 ans d'activité de notre Union se sont terminés par un exercice fructueux. Les Caisses locales et la Caisse centrale ont pris un développement que l'on n'avait jamais constaté jusqu'ici et se sont en même temps consolidées. Les perspectives envisagées au congrès de Bâle l'année dernière ont été largement dépassées et la coopérative de cautionnement décidée alors en principe a été incorporée comme un nouvel anneau à la chaîne de nos institutions de prévoyance. Le 3 août 1942, l'assemblée constitutive eut lieu à Olten, après une conférence d'orientation de M. le directeur Heuberger ; le 1er septembre déjà, l'activité du nouvel établissement commença et cette après-midi, le premier arrêté de compte sera présenté. Cette nouvelle création, à laquelle il sera fait appel dans une mesure toujours plus grande se révèle déjà comme répondant à une nécessité. Elle doit son existence à l'Union qui s'y est intéressée par une mise de fonds de Fr. 250.000.— et spécialement aux 300 Caisses locales qui y contribuèrent également par un second quart de million et aidèrent ainsi à poser le fondement par une manifestation de solidarité très précieuse pour laquelle j'exprime mes meilleurs remerciements.

Je dois malheureusement m'acquitter d'un douloureux devoir. Depuis notre dernière assemblée, un membre de notre Conseil d'administration, le député Johann Sturni, à St-Antoine (Fribourg), nous a été enlevé par la mort. Depuis 32 ans caissier de l'importante Caisse de sa commune, après avoir été autrefois forgeron du village, il s'est mis au service de la communauté et a voué ses forces tout spécialement à la cause raiffeiseniste. Il présida pendant 12 ans la fédération des Caisses fribourgeoises de langue allemande et était depuis 1937 un collaborateur sûr et très apprécié des autorités de l'Union, qui lui garderont le meilleur souvenir.

Les organes de l'Union pendant l'assemblée.
Le président Eugster prononce le discours d'ouverture.

En renvoyant le reste à l'ordre du jour, je souhaite la plus cordiale bienvenue à vous tous qui êtes accourus en nombre si imposant de toutes les régions de notre cher pays revêtu de sa plus belle parure de printemps. Mon salut s'adresse d'abord aux vétérans, aux lutteurs de la première heure, qui ont depuis longtemps déposé la semence raiffeiseniste dans la terre natale pour qu'elle se développe et honore leur prévoyance.

Je salue aussi les hommes forts d'âge mûr et tout spécialement les jeunes ; qui ne doivent pas se contenter d'être des usufruitiers, c'est-à-dire de jouir simplement de l'héritage qui leur est transmis, mais ont la belle tâche de le cultiver, de l'entretenir et de continuer à le gérer dans le même sens et le même esprit que les anciens qui ont fait leurs preuves.

J'ai l'insigne honneur de saluer nos hôtes éminents :

M. *Gemperle,* président du Conseil d'Etat du canton de St-Gall,

M. *Naegeli,* président de la Ville de St-Gall,

M. *Hengartner,* conseiller municipal, St-Gall,

M. le prof. *Dr. Keller,* représentant de l'Ecole supérieure de commerce de St-Gall,

M. le prof. *Dr. Laur,* Brougg,

M. *Hofmann,* de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse orientale,

M. *Baumgartner,* ancien conseiller d'Etat de St-Gall,

MM. *Angehrn* et *Baechtiger,* de la Fédération laitière de St-Gall-Appenzell,

MM. Dir. *Rhiner* et *Giezendanner,* de la Fédération des syndicats agricoles de St-Gall et cantons environnants,

M. Dir. *Bollin,* de la Société fiduciaire « Revisa »,

MM. *Liner* et *Scheffold,* anciens présidents de l'Union,

M. *J. Reutlinger,* nouveau conseiller d'Etat thurgovien,

La *presse,* parmi laquelle la « Nouvelle Gazette de Zurich ».

Se sont fait spécialement excuser M. *Minger,* ancien conseiller fédéral, ainsi que M. *Gysler,* conseiller national, président de l'Association suisse des arts et métiers.

Et après avoir constaté que la convocation a été faite régulièrement, je déclare ouverte la 40me assemblée générale ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Puis, sur l'invitation du président, *M. le conseiller d'Etat A. Gemperle* gravit les degrés de la tribune et prononce le discours suivant :

Allocution de M. le Dr A. Gemperle,

Landamman du canton de Saint-Gall.

Monsieur le président,
Messieurs,

Ma qualité de président du Conseil d'Etat du canton de St-Gall me vaut l'insigne honneur et le plaisir de vous présenter les salutations du gouvernement saint-gallois ainsi que ses meilleurs vœux pour la réussite de votre 40me Congrès.

Nous vous souhaitons une cordiale bien-

venue sur le sol saint-gallois et adressons un salut tout particulier aux délégués et hôtes des autres cantons confédérés. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir vous accueillir dans la capitale de notre canton, car nous considérons votre présence

— comme une manifestation de l'étroite collaboration qui existe entre les Caisses et leur centrale,
— comme l'expression de la reconnaissance des Caisses affiliées pour le travail dévoué et les mérites des dirigeants de la Caisse centrale,
— comme une marque de gratitude aussi pour l'action qui part de notre canton en faveur de l'idée et du mouvement Raiffeisen,
— et enfin, également, comme un témoignage de sympathie envers notre pays et sa population.

Tout comme le dernier congrès tenu à St-Gall en 1928, celui de cette année marque un jubilé : Vous commémorez le 40me anniversaire de la fondation de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel et jetez un regard sur 40 années d'ascension continue tant sur le plan des Caisses Raiffeisen suisses que sur celui de la Caisse centrale. Ce sont 4 décennies de développement, de succès devant lesquels nous ne pouvons que nous incliner avec admiration et gratitude.

J'irai même jusqu'à dire que c'est avec une certaine envie que je constate votre développement. Vous comprendrez peut-être que, comme chef du Département des finances et comme membre de la commission de banque de la Banque cantonale saint-galloise ce n'est pas toujours avec une joie sans mélange que j'ai constaté le besoin d'expansion et le développement presque impétueux des Caisses saint-galloises. Vous comprendrez mieux peut-être mon attachement à notre banque cantonale si je vous dis que cette dernière distrait actuellement chaque année de son bénéfice une somme de Fr. 1.250.000,— qu'elle remet à l'Etat. C'est là certes un précieux appoint pour un canton comme le nôtre qui malgré différentes crises économiques générales et particulières s'efforce de remplir convenablement ses obligations publiques tout en cherchant à se dégager à nouveau de l'ère des déficits chroniques.

Mais cela ne doit pas néanmoins nous empêcher et ne nous empêchera pas, au sein du gouvernement, de suivre avec justice et bienveillance la marche future de votre organisation et de montrer la compréhension voulue pour ses besoins, car l'utilité économique, sociale et éthique de votre mouvement est au dessus de toute discussion. Vos organisations, basées sur le principe de l'effort personnel et de l'entr'aide, ne demandent du reste pas autre chose, comme l'a nettement proclamé dès le début votre pionnier, le curé Traber.

Du reste, les motifs qui inspirent la fondation des Caisses Raiffeisen sont les mêmes que ceux qui ont présidé à la création de notre banque d'Etat, vers 1860. On a voulu, à ce moment-là déjà, offrir à la population du canton la possibilité de placer son épargne d'une façon sûre et à intérêt et de satisfaire largement et aux meilleures conditions possibles aux besoins de crédit. La différence entre ces deux sortes d'institutions me paraît avant tout résider dans leur rayon d'action. Vos Caisses Raiffeisen bornent leur activité au village ou à la commune, tandis que la banque cantonale embrasse le territoire plus vaste du canton et traite toutes les opérations bancaires courantes, avec tous leurs avantages, mais avec leurs risques aussi. Il est indéniable que dans bien des localités vos Caisses comblent vraiment une lacune en permettant à la population de traiter facilement sur place ses opérations courantes et de compenser l'épargne et les prêts au sein même du village. C'est là un enviable avantage psychologique de vos organisations. Leur caractère d'institution d'entr'aide est de ce fait plus apparent qu'auprès de notre grande banque cantonale dont le domaine d'activité embrasse tout le canton. Et pourtant notre banque d'Etat n'est en réalité pas autre chose qu'une vaste organisation d'entr'aide de droit public, bonifiant un intérêt normal à l'épargne avec ristourne sous forme de taux débiteurs avantageux et de dégrèvements fiscaux. Les Caisses Raiffeisen et les banques cantonales n'ont ainsi pas seulement place côte à côte, mais elles ont encore, en connexion avec les autres banques, la mission de se compléter mutuellement dans l'accomplissement d'une même grande tâche économique et sociale.

Comme chef du Département cantonal des finances je reconnais, et cette fois-ci sans aucune arrière pensée, que les Caisses Raiffeisen saint-galloises et leur Centrale sont devenues un facteur fiscal intéressant pour le canton et la commune. Permettez-moi de citer ici quelques chiffres qui vous intéresseront peut-être :

L'impôt spécial sur les fonds de tiers des banques qui porte dans notre canton sur un capital global de 1111 millions, rapporte à notre trésorerie annuellement environ 556.000 francs, dont Fr. 72.000 sont livrés par les Caisses Raiffeisen et leur Centrale.

Excusez-moi, Messieurs, de m'être étendu fortement sur le domaine cantonal qui m'est spécialement familier. Vous représentez plus de 700 organisations, réparties sur le territoire de tous les cantons. C'eût été un motif suffisant pour élargir notre tour d'horizon à tout le pays.

Par son caractère fédéraliste, son respect des particularités cantonales et l'excellent esprit de collaboration qui règne entre raiffeisenistes de langues, de confessions et de partis politiques divers, le mouvement raiffeiseniste m'apparaît comme une Suisse en miniature. Dans son ode aux raiffeisenistes, notre poète saint-galloise, Clara Wettach, considère que les armes de notre canton symbolisent admirablement ce magnifique état d'esprit de votre association. Permettez-moi de voir aussi dans le faisceau du ligueur de notre armoirie « Se grouper pour être fort » le symbole de la force et de l'unité nationales et d'émettre le vœu que notre Patrie puisse traverser dans l'honneur les temps particulièrement graves actuels, encourager et améliorer toujours davantage les conditions de justice et de paix sociale.

L'assemblée applaudit le représentant du gouvernement saint-gallois.

* * *

Puis c'est au tour du *Dr Laur* de monter à la tribune. Toujours vif et volontaire, malgré son âge, le vénérable chef paysan s'adresse d'une voix vibrante à ses amis raiffeisenistes :

Allocution de M. le prof. Dr Laur,

délégué de l'Union Suisse des paysans.

Monsieur le président,
Messieurs les délégués,

C'est avec une joie toute particulière que j'assiste à votre assemblée de délégués.

Vous êtes arrivés aujourd'hui à une étape et pouvez jeter un coup d'œil rétrospectif sur 40 années d'activité féconde. Ces quatre décennies d'action de votre Union, je les ai vécues aussi et j'ai toujours suivi avec vif intérêt et enthousiasme le développement de votre institution. J'ai eu ainsi souvent l'occasion de lutter à vos côtés, de combattre vos ennemis et je me suis toujours employé à vaincre les obstacles et les oppositions que le mouvement Raiffeisen suisse a rencontrés dans son ascension. J'ai toujours soutenu vos efforts parce que je considère l'idée Raiffeisen comme utile au point de vue économique, importante au point de vue social et d'une haute valeur éthique. J'ai également soutenu vos efforts parce que du temps du curé Traber à aujourd'hui, les personnes qui s'occupent de l'œuvre Raiffeisen l'ont toujours fait avec une haute et noble conception de leur tâche. Ils n'ont jamais considéré la distribution du crédit comme une « affaire », mais comme une véritable mission, comme une œuvre d'amour envers le paysan, l'ouvrier, les classes moyennes. J'ai été également toujours en communion étroite de sentiment avec votre mouvement parce que l'organisation coopérative en général a toujours été un élément de base de mon activité publique.

Par son histoire, ses conceptions et sa mentalité, le peuple suisse est tout naturellement porté à résoudre sur le plan coopératif les difficultés de sa vie économique et sociale. L'arbre coopératif a plongé aussi depuis longtemps des racines tout particulièrement profondes dans les milieux ruraux et fort savoureux sont les fruits qu'il porte déjà. L'une des colonnes angulaires de notre édificice coopératif est la solidarité. Cette solidarité est chez vous cristalisée dans la garantie illimitée et l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires. Chacun de ces deux piliers serait individuellement suffisant pour soutenir les bilans des Caisses Raiffeisen. Mais vous avez institué encore une troisième colonne, dont la force de résistance est peut-être encore plus puissante que les fonds propres et la responsabilité solidaire illimitée directe et indirecte. Ce troisième support, c'est le cercle d'activité restreint et nettement spécifié dans les statuts ; c'est la revision, le contrôle non seulement des livres mais encore de toute l'activité des Caisses ; et enfin ce sont les principes chrétiens et éthiques qui sont à la base des organisations Raiffeisen.

S'adressant aux délégués lors du mémorable congrès de Lucerne, en 1925, le curé Traber avait souligné de marquante façon que la fidélité indéfectible à ces principes fondamentaux était la condition primordiale de l'existence et de la prospérité de nos organisations. La sécurité et la valeur des Caisses Raiffeisen sont en réalité tout particulièrement soulignées par le fait que ces institutions n'ont jamais fait perdre leurs

créanciers, cela même au plus fort des crises économiques qui ont été fatales par contre à nombre de grandes banques au capital-actions souvent considérable.

Dans l'édification de la nouvelle Suisse une fonction particulièrement importante incombera aux paysans, aux ouvriers, aux classes moyennes. Cette tâche se résoudra favorablement sur le plan coopératif et syndicaliste. Les coopératives rurales de crédit constitueront de ce fait un facteur important de la restauration nationale. Leur développement se poursuivra irrésistiblement, cela en dépit de certains détracteurs qui voient dans le crédit coopératif un danger pour les banques. Des critiques à ce sujet se manifestent jusque dans les milieux des banques cantonales. On peut s'en étonner, car les banques cantonales n'ont-elles pas été constituées également à l'époque pour lutter contre le capitalisme usurier, pour aider et faciliter le débiteur ? De ce fait, il semblerait que ces milieux devraient au contraire se réjouir des progrès d'une institution de distribution de crédit à caractère d'utilité publique. Puissent les coopératives de crédit continuer à remplir vis-à-vis des banques un rôle de modérateur et de modèle d'action utilitaire et désintéressée.

Union Raiffeisen suisse ! Tu t'es puissamment développée au cours de tes 40 premières années d'existence. A grands pas ta Centrale s'aligne sur les grandes banques. Mais avec les tâches nouvelles augmentent aussi les responsabilités. Les principes qui sont sacrés pour nous dans les Caisses locales doivent l'être aussi à la Centrale. Celle-ci doit appliquer aussi le principe : Safety first, la sécurité avant tout ; elle doit aussi placer l'épargne du pays exclusivement dans le pays. L'argent des Caisses Raiffeisen appartient au peuple suisse et ne doit pas être exporté. Il n'y a pas de placements plus sûrs que ceux faits dans le pays. Faire fructifier sur place l'épargne du peuple constitue la plus belle mission des coopératives de crédit. J'ai analysé sous cet angle votre bilan jubilaire et je me plais à constater que ce dernier remplit bien ces conditions générales. Je me permettrai seulement d'émettre le désir de voir lors de votre cinquantenaire les créances hypothécaires et les lettres de gage figurer à la première place dans votre bilan.

Une banque coopérative, si importante soit-elle, ne doit pas avoir un but lucratif, mais un seul idéal : *Servir.* Or, il m'est agréable de constater que cette tâche vous l'avez fidèlement et méthodiquement remplie au cours de vos quarante années d'activité fructueuse. Puissent les dirigeants de l'Union se montrer toujours ainsi non seulement des techniciens experts mais encore de véritables raiffeisenistes qui trouvent leur plus grande satisfaction intime dans la réalisation de l'idéal éthique et social de nos coopératives de crédit. C'est dans ces sentiments que je vous apporte le salut, les félicitations et les vœux de l'Union suisse des paysans.

Un touchant hommage au Dr Laur.

M. le président remercie l'honorable Dr Laur des fortes paroles qu'il vient de prononcer et qui sont allées au cœur de tous les raiffeisenistes :

Nous saluons tout particulièrement dans le Dr Laur, dit-il :

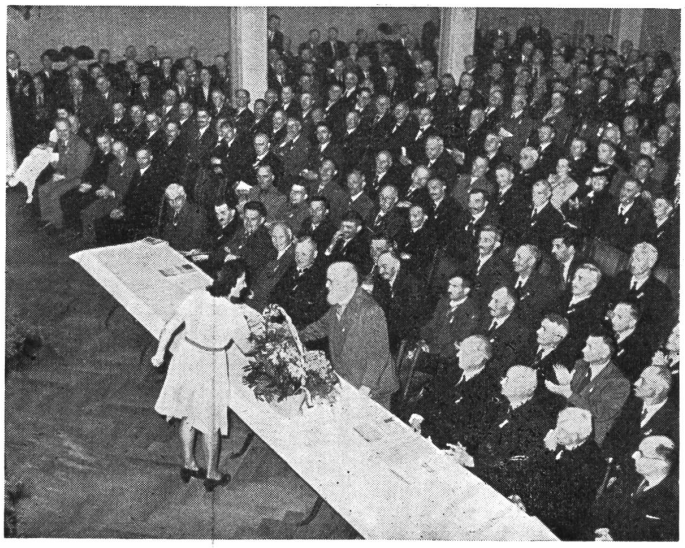

L'hommage au Dr Laur

— l'ami sincère de notre cause
— le propagateur influent des idées Raiffeisen comme secrétaire des paysans suisses et comme professeur à l'Ecole polytechnique fédérale
— l'économiste clairvoyant et courageux qui a osé donner ce mot d'ordre : « Chaque commune rurale doit avoir sa Caisse Raiffeisen »
— l'hôte éminent de plusieurs de nos Congrès où il nous a apporté le témoignage de sa sincère sympathie et ses précieux encouragements
— le raiffeiseniste militant, membre de la Caisse d'Effingen, son actuel village de résidence.

La 40me landsgemeinde Raiffeisen suisse tient à adresser un hommage de vénération et de reconnaissance profondément sentie au plus éminent adepte de notre cause et lui présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur. Puisse-t-il servir pendant longtemps encore notre cause, celle de l'agriculture, la cause du pays !

Et cependant que l'assistance fait une ovation frénétique et interminable au vaillant défenseur de la cause paysanne suisse, une gracieuse et souriante saint-galloise remet à M. le Dr Laur une magnifique corbeille de fleurs, drapée aux couleurs fédérales.

* * *

Après ce prélude, on passe immédiatement à la liquidation de l'ordre du jour qui appelle tout d'abord :

L'élection du Bureau de l'assemblée.

La présidence de l'assemblée est assumée, conformément aux statuts, par *M. le Dr G. Eugster,* président de l'Union.

M. J. Egger, reviseur en chef et *M. H. Serex,* secrétaire adjoint de l'Union tiennent le procès-verbal.

Sont ensuite proposés et élus par acclamation comme scrutateurs :

1. *M. Jos. Baumeler,* Buttisholz, président de la Fédération de la Suisse centrale,
2. *M. Ch. A. Golay,* président de la Caisse du Brassus (Vaud),
3. *M. A. Keller,* caissier à Sarmenstorf (Argovie),
4. *M. G. Vinzens,* vice-président de la Fédération des Grisons, à Truns.

Les élus prennent place sur le podium.

Le président annonce que les débats auront lieu comme d'habitude en allemand et en français. Puis il donne immédiatement la parole à M. le directeur *Jos. Stadelmann* pour la présentation des comptes et bilan de 1942 et la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse centrale.

Ce rapport est présenté ensuite en français, par *M. A. Golay,* membre du Conseil d'administration :

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,

Comme les comptes annuels vous ont été soumis avec la convocation à l'assemblée, je me bornerai à un bref commentaire du développement et des résultats obtenus l'an dernier par notre Caisse centrale.

La guerre, qui est déjà entrée dans sa quatrième année, continue à marquer de son empreinte la vie économique du pays.

Le marché de l'argent est resté toute l'année excessivement liquide et les taux d'intérêt n'ont pour ainsi dire pas subi de modification. Le rendement moyen des fonds publics a seul légèrement augmenté vers la fin de l'année à 3 ¼ %.

Notre Caisse centrale, qui avait dû reprendre l'année précédente déjà 22 millions de capitaux des Caisses affiliées, dut en résorber de nouveau 28,6 millions en 1942. Au cours des 2 derniers exercices les avoirs des Caisses à l'Union ont ainsi augmenté de plus de 50 millions de francs ; la progression est donc de plus de 50 % par rapport au bilan de décembre 1940. L'emploi judicieux de pareils capitaux à une époque de pléthore d'argent place la Caisse centrale devant une tâche toujours plus ardue.

L'afflux des nouveaux capitaux a porté principalement sur les dépôts à terme qui accusent une augmentation de 16 millions, les avoirs en compte à vue progressant aussi de leur côté de 12 millions. Ensuite de l'assurance donnée aux Caisses affiliées de couvrir les placements à terme — tout comme les avoirs à vue — de façon à ce qu'elles puissent considérer tous leurs avoirs à l'Union comme actifs facilement mobilisables au sens de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques, nous avons été forcés d'investir en fonds publics la plus grande partie des nouveaux capitaux.

Les placements de la Caisse centrale se décomposent comme suit :

1. Encaisse et avoir à la Banque nationale,
2. Fonds publics et rescriptions de la Confédération, des cantons et communes,
3. Obligations de banques cantonales et de la Centrale d'émission de lettres de gage,
4. Créances hypothécaires de 1er rang et prêts directs aux communes.

Les crédits en compte courant et autres prêts à terme se meuvent dans de modestes limites.

Ces quatre sortes d'actifs — qui figurent parmi les valeurs dites « pupillaires » et les plus solides que puisse posséder un établissement bancaire — représentaient au 31 décembre 1942 le 90 % de tous les engagements de la Caisse centrale. Ceci montre que nous attachons une importance plus grande à la qualité des placements qu'à leur rentabilité.

Encaisse : L'encaisse a été importante toute l'année, principalement durant le second semestre où ensuite de l'afflux ininterrompu de fonds et du défaut d'occasions appropriées de placement, elle a atteint parfois jusqu'à 15 millions. Les espèces en caisse, les avoirs en banque sans intérêt ont été en moyenne annuelle de 10 millions environ. Calculée au taux moyen du compte courant, la perte effective d'intérêt subie dans ce secteur se monte à plus de Francs 100,000.—.

Crédits aux Caisses affiliées : 3,9 millions de francs. Ces crédits ont été de nouveau principalement accordés dans le but de financer des travaux d'améliorations foncières et d'extension des cultures. Comme les Caisses se suffisent aujourd'hui presque toutes à elles-mêmes, elles ne recourent pour ainsi dire plus au crédit de l'Union que pour des opérations extraordinaires de la nature de celles que je viens de citer. Cela nous change des débuts du mouvement où les Caisses souffraient de façon chronique du manque de fonds.

Le portefeuille des effets a contenu en moyenne annuelle 4,9 millions de francs ; son rendement a été de 1 ½ % environ.

Crédits en compte courant et prêts : 3,8 millions. Nous avons là Fr. 1,9 million gagés par de bonnes valeurs réelles courantes, 1,1 million par des hypothèques et 66.000 francs seulement par cautionnement. Comme depuis longtemps aucune perte n'a encore été enregistrée ici. Exception faite de quelques avances à des Fédérations de coopératives agricoles, la Caisse centrale n'a sous ce chapitre aucun crédit en blanc ou crédit exclusivement commercial. Elle reste donc fidèle à sa mission de chambre de compensation financière et n'est pas une banque au sens propre du terme.

Prêts et crédits aux communes et corporations de droit public : 7,9 millions de francs. Ce poste se répartit en 86 positions dans 11 cantons différents. Un certain nombre d'affaires importantes sont garanties complémentairement par hypothèque.

Les placements hypothécaires ont pu être étendus de 4,7 millions et portés à 35,1 millions. Nos débiteurs sont tous de qualité ; preuve en est le fait que les intérêts impayés à la fin de l'année n'étaient que de Fr. 8500.—. Nous avons traité l'an dernier également surtout des affaires de volume moyen, soit de Fr. 50 à 100.000. Aucun des prêts hypothécaires ici effectués ne dépasse Fr. 250.000. Les prêts gagés par des exploitations agricoles représentent — comme précédemment — environ le 60 % de notre portefeuille de titres hypothécaires.

Valeurs en garde dans les safes : Outre les 65 millions de francs qui représentent son propre portefeuille des fonds publics, la Caisse centrale gère et contrôle encore près de 12 millions de titres et valeurs remis en garde dans 700 dossiers.

Les investissements en titres et fonds publics qui ont porté l'an dernier sur un montant total de plus de 51 millions (y compris les réemplois et les conversions) n'ont certes pas constitué une tâche aisée. Par élémentaire prudence, nous devions nous cantonner dans le secteur des valeurs à court et moyen termes, bien que ces papiers fussent tout que lucratifs. Mais cette politique de placement s'impose avec un portefeuille de titres de plus de 65 millions, car en cas de baisse de cours — si modeste soit-elle — les dépréciations représentent tout de suite un montant important.

A côté de titres d'emprunts à court terme et de rescriptions, nous avons dû nous procurer surtout des bons de caisse et obligations de banque, soit des papiers qui ne sont pas soumis aux fluctuations des cours. Nous accordons toujours à ces occasions la préférence aux obligations de banques cantonales. Mais comme ces établissements officiels — à quelques exceptions près — ne nous témoignent pas une sympathie particulière et refusent systématiquement nos fonds, nous avons dû acheter ces obligations sur le marché à un prix supérieur à la valeur nominale. Les titres à 6-8 ans de terme rapportent entre 2 ¾-3 %, mais si l'on tient compte du droit de timbre fédéral, de l'impôt sur les coupons et de l'impôt de défense nationale, le rendement net n'est que de 2,5-2,6 %. Les titres à court terme — encore beaucoup plus recherchés — sont d'un rapport encore inférieur : pour une durée d'un an : ¾-1 %, pour une durée de 2-3 ans : 1,5-1,8 %, 5-6 ans : 2,5 %. Le rendement moyen de notre portefeuille des titres et fonds publics a été de 2,92 % en 1942, en prenant comme capital de base le solde moyen de l'année. Il y a lieu de remarquer toutefois que ce rendement relativement favorable n'a pu être obtenu que grâce au rapport spécial des anciens titres à taux élevés.

Si l'on oppose à ce plus gros poste de nos actifs — 65 millions — le montant des placements à terme des Caisses affiliées auxquelles nous avons bonifié encore l'an dernier un intérêt moyen de 3,26 % on peut se rendre compte que ce n'est pas l'Union qui profite de la situation.

Je puis déclarer que l'an dernier la Caisse centrale a fait bénéficier les Caisses affiliées des taux maximums qu'elle pouvait accorder. Après déduction de la commission elle leur a bonifié, seulement pour leurs avoirs à vue, Fr. 477.000 ce qui représente un intérêt moyen de 1,10 %, alors qu'entre banques ces comptes ne reçoivent plus d'intérêt depuis de longues années déjà.

Pour la première fois, nous essayerons en 1943 d'appliquer aux comptes courants des Caisses affiliées un taux net, sans commission. Cette innovation simplifiera d'une part le bouclement ; d'autre part elle permettra aux Caisses de calculer d'avance le rendement approximatif de leurs disponibilités et d'investir à temps à terme les capitaux sans emploi, afin d'en obtenir un meilleur rendement. Chaque professionnel en matière bancaire vous confirmera qu'il est aujourd'hui impossible de placer de grosses sommes à court terme à un taux rémunérateur. Je vous signalerai par exemple à ce sujet que les rescriptions de la Confédération à 1 an de terme à 1 % ne pouvaient être obtenues que pour des montants limités. L'an dernier la Caisse centrale n'a pu que juste équilibrer son compte de profits et pertes. En plus de l'intérêt servi aux parts sociales et l'apport habituel à la réserve officielle, il ne nous a pas été possible de constituer de ducroires internes.

Au compte de profits et pertes le facteur impôt occupe maintenant une des premières places. Les impôts directs se sont montés en 1942 à Fr. 117.000 et en plus de cela viennent encore Fr. 110.000 de contributions sous forme de droit de timbre fédéral sur les titres, impôt sur les coupons et impôt de défense nationale. L'imposition totale de Fr. 230.000.— met plus à contribution notre compte de profits et pertes que le paiement de l'intérêt habituel aux parts d'affaires.

La contribution de Fr. 138.000 à l'Office de revision ne concerne que les frais de personnel. Si l'on tient compte de la participation aux frais de loyer et autres frais généraux, de plusieurs dizaines de mille francs, on arrive à une contribution totale de Fr. 200.000 environ. Les avantages matériels de toute sorte que la Caisse centrale procure aux Caisses affiliées peuvent être évaluées pour l'année écoulée à 1 million de francs au bas mot.

Le mouvement raiffeiseniste suisse est le seul groupe bancaire du pays possédant

une centrale de virement en propre. Cette centrale doit être en quelque sorte le pilier de tout l'édifice. Elle a de ce fait de nombreuses et importantes tâches à remplir. C'est pourquoi elle doit être financièrement forte, posséder des réserves lui permettant de parer toujours à toute éventualité. Si ces réserves pouvaient être considérées comme suffisantes il y a quelques années encore, alors que la somme du bilan n'était que de quelques dizaines de millions de francs, elles n'ont plus pu être dotées ces dernières années proportionnellement à la rapide progression du bilan. C'est pourquoi nous devrons forcément à l'avenir élargir un peu la marge entre les taux. C'est une exigence de l'heure. Les réserves officielles actuelles de Fr. 1.650.000.— représentent à peine le 1 % de la somme du bilan ; cette proportion est nettement insuffisante, même pour un établissement dont les actifs sont de bon aloi et prudemment bilancés.

En corrélation avec cet état de chose, j'aimerais prier les Caisses de chercher à placer également dans leur rayon d'activité une partie de leurs abondants capitaux, même si cela devait exiger un effort particulier des dirigeants. Il convient également de ne pas accepter les capitaux du dehors qui ne se posent dans nos Caisses que comme l'oiseau sur un toit. Les Caisses affiliées, tout comme l'Union, n'ont aucun intérêt à ces sortes de dépôts qui émigreront de nouveau dès que la situation du marché monétaire aura évolué. Le principe du rayon d'activité limité doit aujourd'hui trouver son application non pas seulement lors de l'octroi des prêts et crédits, mais aussi dans l'acceptation des dépôts.

Je ne saurais terminer sans remercier sincèrement les Caisses affiliées pour toute la confiance qu'elles nous témoignent depuis des décennies et que nous estimons à sa pleine valeur ainsi que pour leur collaboration à cette institution centrale coopérative qui est la leur.

Je me dois cependant aussi de remercier tout spécialement notre personnel qui par sa collaboration zélée et active a contribué dans une large mesure au succès de notre travail.

Messieurs,

Permettez-moi encore quelques rétrospectives sur les 40 années d'activité de l'Union.

Les années que nous avons ainsi vécues n'ont pas été précisément paisibles, pas plus au point de vue économique que politique. Notre Caisse centrale, indépendante depuis 30 ans, a eu à faire face à toutes sortes de difficultés : ce fut tout d'abord la guerre mondiale de 1914-1918 avec ses répercussions sur le terrain économique. Puis vint l'après-guerre, avec la crise économique de 1930 qui a ébranlé maints établissements financiers, en acculant plusieurs d'entre-eux à la liquidation ou à l'assainissement. Puis est venue encore la dévaluation de 1936, et enfin la seconde guerre mondiale qui débuta en 1939 avec toutes ses restrictions et réglementations de la vie économique.

En dépit de tous ces bouleversements économiques, notre Caisse centrale a poursuivi un développement continu et ferme. Le petit, combien modeste, office de compensation du début est devenu le plus grand établissement financier de la place, après la banque cantonale. Grâce aux excellents et éprouvés principes contenus dans nos statuts, grâce aussi à la limitation volontaire de notre activité aux affaires de tout repos et aux actifs de valeur dite pupillaire, nous avons été préservé de tout ébranlement. Notre politique financière doctrinaire a maintenu les Caisses et l'Union dans une situation saine. C'est à elle que nous devons le crédit et le prestige dont nous jouissons aujourd'hui.

Un autre principe a également contribué à nos succès : une liquidité abondante, que nous avons toujours maintenue depuis que la Caisse centrale a pu conquérir son indépendance. Depuis 1912 nous n'avons jamais dû avoir recours à de gros crédits bancaires. Nous avons toujours tablé sur nos propres forces et nos propres moyens et c'est à cette politique avisée que nous sommes redevables de notre indépendance financière ; c'est cette politique sage qui nous a permis non seulement de nous affirmer sans l'appui intéressé d'un trust financier, mais même de figurer parmi les plus importants créanciers de maints établissements bancaires. Durant les premières décennies d'activité nous avons aidé les Caisses affiliées en leur procurant le crédit dont elles avaient besoin ; aujourd'hui nous les aidons en reprenant à intérêt leurs capitaux momentanément sans emploi.

Une *politique de placement solide*, le *maintien d'une bonne liquidité*, voilà les deux principes qui ont présidé à toute notre activité au cours des 40 années de développement constant de notre mouvement. Ils resteront notre devise à l'avenir encore.

Forte et saine, la Caisse centrale a déjà pénétré dans la 5me décennie de son existence. Elle est en quelque sorte l'épine dorsale du mouvement et sa seule ambition est de servir toujours mieux les Caisses affiliées et la belle œuvre raiffeiseniste suisse.

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par *M. A. Müller*, président, et un résumé en français par *M. l'abbé Montavon*, membre du Conseil de surveillance. En voici le texte intégral :

Rapport du Conseil de surveillance.

Monsieur le président,

Messieurs les invités,

Chers raiffeisenistes,

Une nouvelle année de labeur consciencieux, de travail fécond est derrière nous. Au nom du Conseil de surveillance, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'activité de la Caisse centrale et des Caisses affiliées, cela conformément aux prescriptions du Code des obligations et de la loi fédérale sur les banques et Caisses d'épargne.

C'est la quatrième fois que je m'adresse à vous depuis le début de la meurtrière guerre actuelle. Et avant de parler de chiffres j'éprouve l'intime besoin de louer Dieu de ce qu'Il daigne toujours protéger et bénir notre chère Patrie. Nous n'estimerons jamais assez le bonheur dont nous bénéficions de pouvoir continuer de vivre en paix au milieu d'un monde en feu, et nous ne saurons jamais assez en rendre grâces à la divine Providence.

Messieurs,

L'organe de contrôle a le devoir de constater si les comptes annuels sont établis conformément aux statuts, règlements et prescriptions légales, ceci tant au point de vue de la forme que du fond. Nous devons nous rendre compte également si les exigences de la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et de son règlement d'application sont remplies. Je puis déclarer formellement que tel est bien le cas. Le Conseil de surveillance a effectué cinq revisions partielles en 1942, et en mars dernier il a également examiné le bilan ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice 1942. Cette analyse a été effectuée en collaboration avec la S. A. fiduciaire et de revision REVISA. Toutes les pièces à l'appui ont été produites et nous avons obtenu tous les renseignements désirés. Notre travail fut grandement facilité par la présentation d'inventaires et de tableaux spécifiques clairement établis. Il va de soi que nous avons également effectué le contrôle de la Caisse à l'improviste, détail que je tenais à vous signaler une fois.

Commençons par une analyse sommaire du *bilan :*

La somme du bilan a passé l'an dernier de	Fr. 107,5 mill.
	à Fr. 136,1 mill.
L'augmentation de	Fr. 28,5 mill.

est la plus considérable qu'ait enregistré l'Union durant ses 40 années d'activité.

Nous considérions, à l'époque, que l'augmentation de 1941 de 21,78 millions, constituerait un record qui ne serait pas battu de longtemps ; aussi les 28,55 millions de 1942 nous ont agréablement surpris. Ce développement exprime la confiance dont l'Union est l'objet de la part des Caisses affiliées. Mais cet afflux de capitaux place notre Caisse centrale devant une tâche qui devient toujours plus difficile ; car tous ces fonds qu'elle continue à accepter sans restriction elle doit les utiliser judicieusement.

Le développement du bilan de 28,55 millions résulte presque exclusivement des nouveaux versements opérés par les Caisses affiliées. Les avoirs de ces dernières à la Caisse centrale ont passé de 83,55 millions à 111,43 millions de francs ; la progression est donc de 27,479 millions et correspond, à un million près, à l'augmentation totale du bilan.

Comment cet argent a-t-il été placé ?

Fr. 4,680,950.78 en hypothèques,
Fr. 21,379,773.92 en fonds publics,
soit au total 26 millions. Le reste figure dans l'encaisse. En 1941 déjà, et cette année dans une mesure plus forte encore, la Direction de la Caisse centrale s'est vue contrainte, par la situation générale, à investir la majeure partie des nouveaux dépôts en fonds publics.

En ce qui concerne les placements hypothécaires, nous relèverons que le 90 % des créances — représentant le 95 % du capi-

tal — sont des titres premier rang dus par de ponctuels débiteurs.

Le *portefeuille des fonds publics* a augmenté de 23,37 millions et s'inscrit au bilan par 64,5 millions. Les placements sous cette forme ne se font pas sans difficulté. S'il est en effet relativement facile de souscrire des titres à long terme, l'achat de papiers d'emprunts à court terme de la Confédération et des cantons implique par contre toujours d'importants sacrifices, auxquels nous consentons toutefois en les considérant comme une prime d'assurance contre l'insécurité de l'avenir. 69 millions de titres arrivent à échéance avant 1949 et 4 millions seulement après cette date. Un tel portefeuille de titres n'est certes pas dangereux. Les critiques financières, les experts et les reviseurs le considèrent au contraire comme de tout repos. M. le directeur Stadelmann mérite ici un compliment tout spécial, car il est en quelque sorte le cœur, l'âme de ce portefeuille. Il est la vivante confirmation d'une remarque combien juste que j'ai trouvée dernièrement dans une encyclopédie bancaire italienne : « Une banque ne connaîtra le succès que si elle a comme chef un homme qui est réellement l'âme de l'entreprise ». Oui, Messieurs, les principes, les prescriptions légales restent lettre morte si *l'homme,* si l'âme fait défaut.

Messieurs,

Jetons maintenant un coup d'œil sur *le compte de profits et pertes.* Le bénéfice net est indiqué par Fr. 384,820.50. Si l'augmentation de Fr. 49,821 comparativement à l'exercice précédent n'est pas absolument en rapport avec l'élévation de la somme du bilan, cela provient des gains minimes que laisse aujourd'hui toute opération bancaire.

On a prévu de doter les réserves de Fr. 150,000.—, de sorte qu'elles atteindront ainsi Fr. 1,650,000.—, un montant bien modeste comparativement à la somme du bilan. Une meilleure alimentation des réserves reste une nécessité que nous devrons nous efforcer de réaliser dès que les circonstances le permettront. Certes, il est compréhensible que les réserves ne peuvent croître dans la même mesure que le bilan. C'est là un phénomène que l'on rencontre dans la nature également : tout arbre par exemple se développe tout d'abord en hauteur, et après seulement en épaisseur et en profondeur.

Du reste, Messieurs, la Confédération et les cantons ont soin que les réserves n'augmentent pas trop rapidement. Les impôts ont augmenté de Fr. 44,642.82. Par rapport à 1941 cela représente une majoration de 100 %. Considérés en eux-mêmes, ces impôts sont lourds ; considérés par contre sur un plan général, comme sacrifice sur l'autel du bien public, comme prime d'assurance contre de pires malheurs, on ne peut que les admettre sans murmurer.

Les frais généraux ont augmenté encore ; non pas en suivant la courbe du bilan, ce qui est compréhensible, mais celle du renchérissement du coût de la vie. Le coefficient de ces frais généraux a été à 0,20 % (contre 0,246 en 1941) pour la Caisse centrale seule et à 0,342 % (0,35 en 1941) pour l'Office de révision ; il n'atteint que le tiers environ de la moyenne générale des banques. Nous pouvons déclarer que les frais d'administration de l'Union sont modestes. Le chiffre d'affaires a passé à Francs 652,402,774.95 et est ainsi supérieur de Fr. 146,809,161.34 au chiffre de 1941.

Messieurs,

Consacrons encore quelques instants à un rapide examen du développement des Caisses Raiffeisen suisses.

Le Conseil de surveillance se plait à constater le beau développement enregistré par nos Caisses en 1942. Ces nouveaux succès remportés sont l'expression du magnifique état d'esprit qui règne dans nos cantons raiffeisenistes et la démonstration de la volonté populaire, en dépit de toutes les difficultés de l'heure, non seulement de maintenir mais encore de développer cette belle œuvre d'entr'aide coopérative. Les fondations ont atteint le beau chiffre de 27 et le nombre des Caisses affiliées a atteint ainsi 731. Nous adressons notre salut cordial à ces benjamines de la famille raiffeiseniste suisse. Elles débutent malheureusement sous le signe d'un formalisme officiel accentué, mais par contre dans des conditions favorables au point de vue monétaire.

L'élément le plus réjouissant du développement est l'augmentation importante du bilan de Fr. 54,182,048.72 qui amène ce dernier à Fr. 540,4 millions. Tous les cantons participent à cette progression. Pour la première fois la somme totale des bilans dépasse le demi-milliard et le roulement le premier milliard. Que représentent ces chiffres ? En guise de réponse je me bornerai à faire une simple comparaison : Les 27 banques cantonales suisses accusent pour 1942 une augmentation de leur bilan de 94,4 millions. Les Caisses Raiffeisen, ces Caissettes comme on les désignait autrefois en se moquant : 54,1 millions. Je fais cette comparaison sans animosité aucune à l'égard des banques cantonales. Ces institutions officielles et les Caisses Raiffeisen ont chacunes leur domaine d'action, leur mission spéciale ; elles se complètent même de la façon la plus heureuse les unes les autres. La comparaison a simplement pour but de préciser les positions.

Prenons maintenant comme point de comparaison le chiffre d'affaire d'un milliard. La situation est différente. La banque cantonale de Berne dont le bilan atteint 530 millions — le nôtre a 540 millions — a traité l'an dernier pour 14 milliards d'affaires, donc 14 fois plus que l'ensemble des Caisses Raiffeisen. Cette comparaison montre qu'aucun de ces deux groupes d'établissements de crédit ne prévaut sur l'autre. Encore une fois ils ne peuvent qu'apprendre l'un de l'autre, se compléter mutuellement.

D'une manière générale nous devons bien nous imprégner de l'idée que les rapides augmentations de bilan enregistrées par les établissements financiers au cours des dernières années sont dues principalement à l'extrême liquidité du marché de l'argent. Par conséquent, loin de signifier toujours une recrudescence d'activité et d'affaires, ce développement n'apporte souvent qu'un surcroît de travail et des prestations nouvelles de prudence. Nous nous plaisons à constater que sous l'égide de l'Union nos Caisses ont toujours pratiqué jusqu'ici une saine politique de taux et de crédit. Il faut que nos caissiers et les membres des organes dirigeants restent à l'avenir encore conscients dans ce domaine de leurs responsabilités aussi bien envers l'économie générale qu'envers les déposants.

Les réserves de nos Caisses sont également réjouissantes. Elles dépassent maintenant le montant de 20 millions. L'augmentation a été de Fr. 1,347,684.55. En prenant de la consistance, ces réserves rendent nos Caisses toujours plus résistantes et à même d'améliorer leurs conditions de crédit.

Ceci ne doit toutefois pas nous détourner des principes éprouvés du système Raiffeisen. Je le disais tout à l'heure : les principes seuls ne suffisent pas — l'homme, comme âme de l'entreprise, a une valeur plus grande encore. Mais des principes rectilignes ne sont pas moins nécessaires à la bonne marche et à la prospérité de toute entreprise.

L'un de nos principes est l'administration à titre honorifique. Nous entendons par là le travail gratuit du Comité de direction et du Conseil de surveillance, et non pas, bien entendu, celui du caissier. En ce qui concerne ce dernier, je trouve même qu'il est équitable, lors de la fixation de l'indemnité qui lui est due, de tenir compte dans une certaine mesure du renchérissement du coût de la vie. En ce qui concerne les comités nous ne contestons pas non plus qu'ils peuvent avoir droit au remboursement de leurs débours et vacations spéciales. Par contre, nous n'admettons pas qu'ils reçoivent des honoraires ou des jetons de présence pour leur activité normale, à l'instar des administrateurs de banques. Si les organes de l'Union s'agrippent à ce principe ce n'est pas par esprit de tracasserie. Ils se laissent guider uniquement par le souci de voir nos Caisses rester dans le droit chemin. Le mouvement raiffeiseniste suisse s'est affirmé par ce principe de la gratuité des fonctions ; c'est grâce à lui que nous avons pu faire des conditions plus favorables que les banques. Nous devons et nous voulons conserver cet avantage. Ce principe est une partie intégrante de la synthèse raiffeiseniste, un critérium de progrès et d'économie, un des traits les plus caractéristiques de notre mouvement. Au surplus, il est l'expression de l'esprit de dévouement à la chose publique qui doit continuer à règner dans chaque commune et dans chaque administration communale. Dans le monde politique la force prime ; dans le domaine de la physique c'est le poids qui domine. Dans notre mouvement la suprématie est donnée à la loi de l'amour du prochain et de l'entr'aide. Cet esprit doit continuer à vivre dans nos communes tant est vrai l'aphorisme du grand historien et philosophe (Tocqueville): « La commune est la source de vie et de force des peuples indépendants ; elle est l'école primaire de la liberté ».

Mes chers raiffeisenistes,

Nous avons lutté opiniâtrement dans nos comités et dans nos conseils de surveillance, non par amour de l'argent, mais guidés par un besoin intime d'action sociale : réaliser une œuvre coopérative au vrai sens du mot. C'est ce qui nous distingue des entreprises à forme purement capitaliste. Les résultats de ce travail sont énormes et seront surtout profitables aux générations futures.

Messieurs,

Dans une étude du Secrétariat de la Commission fédérale des banques sur les Caisses Raiffeisen, nous trouvons le passage suivant :

« Pas plus les principes de base que l'organisation intérieure des Caisses Raiffeisen — comme les banques du reste aussi — ne peuvent offrir une garantie absolue contre les insuffisances personnelles ou contre les évolutions économiques. »

Voilà bien une maxime de M. le bureau, une vérité à la Palice ! Oui, des états entiers et puissants ont croulé du fait d'insuffisances personnelles ou d'évolutions économiques. Mais est-ce là une raison pour abandonner de bons principes ? Nous croyons au contraire que le fait d'observer jalousement des principes sains et éprouvés diminue les risques d'insuffisance personnelle. C'est dans les temps incertains et troublés qu'il est bon de pouvoir s'en tenir à une constitution et à des principes fondamentaux éprouvés.

Notre mouvement Raiffeisen repose sur la Caisse locale, observée et revisée d'en haut. L'organisation intérieure et le maintien de principes bien déterminés jouent de ce fait auprès d'elle un rôle prépondérant. Durant 40 ans ces principes se sont avérés excellents, cela justement contre les insuffisances personnelles. J'ai la conviction absolue et c'est certainement la vôtre aussi, que ces principes seront, à l'avenir encore, notre sauvegarde et les facteurs de succès toujours plus grands. Je crois à plus de liberté dans l'avenir, car j'ai la conviction qu'après la guerre les peuples n'accepteront plus si facilement certaines tutelles et certains édits pris autour du tapis vert sans égard aucun à la mentalité et au sentiment populaires.

Messieurs,

Il me reste encore un agréable devoir à accomplir : celui de remercier. Je remercie le président et les membres du Conseil d'administration pour leur travail, je remercie particulièrement le directeur Stadelmann pour son excellente et dévouée gestion. C'est un immense bonheur pour le mouvement raiffeiseniste suisse de posséder un chef de la valeur du directeur Stadelmann.

Je remercie aussi ses collaborateurs éprouvés. Ma gratitude va tout spécialement à M. le dir. Heuberger, notre ministre de l'extérieur, et à tous les reviseurs pour le grand travail qu'ils accomplissent tant comme organisateurs que comme instructeurs. Je remercie aussi chaque raiffeiseniste, qu'il soit débiteur ou créancier, car c'est lui qui est le fondement de l'organisation. Mes remerciements s'adressent aussi au « raiffeiseniste inconnu », à celui qui remplit ses devoirs sans bruit, tout naturellement, qui est coopérateur par conviction. Tout montre que nous servons une belle cause, et que Dieu est avec nous.

Nous vous faisons les propositions suivantes que nous vous prions de bien vouloir ratifier par votre vote :

1. le bilan au 31 décembre 1942 ainsi que le compte de profits et pertes de 1942, sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables,
2. le bénéfice réalisé de Fr. 384,820.50 est réparti de la manière suivante, conformément aux propositions du Conseil d'administration :
   a) paiement d'un intérêt de 5 % au capital soc. Fr. 225,000.—
   b) versement au fonds de réserve Fr. 150,000.—
   c) report à compte nouveau Fr. 9,820.50
3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

Messieurs,

Arrivé ainsi à la fin de mon rapport, j'aimerais vous dire encore une chose : Dans les temps graves que nous traversons et qui nous obsèdent dans notre travail et dans toute notre activité nous devons continuer à juger les choses à leur juste valeur, comme chrétiens et comme patriotes.

Remplissons toujours nos devoirs en tant que chrétiens. Le travail raiffeiseniste ne se conçoit pas en dehors des principes chrétiens. Puis viennent nos devoirs envers la Patrie. Mais peut-on parler ici de devoir, quand c'est une joie et une fierté que d'être Suisse ? Je ne sais si votre cœur bat à l'unisson du mien, mais il est des moments où je voudrais grimper sur nos plus hautes cimes, me jeter à genoux, rendre grâces à Dieu, le remercier du privilège qu'il m'a accordé d'être un Suisse libre. L'historien Jakob Burkhardt avait combien raison quand il proclamait : « La liberté est la mère de la civilisation et la diversité en est le signe ».

Oui, Burkhardt a prédit juste lorsqu'il a dit : « Les petits Etats existent afin qu'il y ait dans l'univers des coins de terre avec un maximum de citoyens vraiment dignes de ce nom ».

Arrêtons-nous un instant sur cette pensée, justement ici à St-Gall, cette charmante ville au collier de verdure. Nous avons le privilège d'habiter un pays sans domination étrangère, un pays où la lutte des classes est inconnue, un pays qui ne connait pas la guerre. N'y a-t-il pas là de quoi nous remplir de joie et de satisfaction ? Continuons à pratiquer le culte de l'effort personnel, de l'aide mutuelle, en un mot le véritable raiffeisenisme.

La consigne reste : Servir Dieu, Servir la Patrie, Servir l'idéal raiffeiseniste.

AVEC DIEU POUR LA PATRIE
ET LE PEUPLE !

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée, à l'unanimité, vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

L'ordre du jour appelle ensuite le tractanda 6

M. Félix Schneuwly, que l'assemblée vient d'élire membre du Conseil d'administration, quitte la „Tonhalle".

Election partielle au Conseil d'administration

Le président annonce que l'assemblée a à repourvoir le siège devenu vacant au Conseil d'administration ensuite du décès du regretté M. J. Sturni. Considérant que le canton de Fribourg est depuis 40 ans un terrain fertile à notre cause, qu'il compte actuellement 61 Caisses avec 5200 sociétaires et 37 millions de bilan, les organes de l'Union estiment qu'il convient que cet important canton raiffeiseniste soit de nouveau représenté dans les organes centraux. Les Conseils de l'Union, après délibération et à l'unanimité, se permettent de présenter à l'assemblée comme candidat un homme spécialement qualifié et un raiffeiseniste éprouvé en la personne de

M. Félix Schneuwly, président de la Caisse de Heitenried (Fribourg).

Aucune autre proposition n'étant faite par l'assemblée, M. F. Schneuwly est nommé par acclamation.

Le nouveau membre du Conseil d'administration se présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié qu'il promet solennellement d'accomplir fidèlement en vrai raiffeiseniste.

* * *

Puis la parole est donnée à *M. J. Heuberger, directeur,* pour la conférence inscrite à l'ordre du jour intitulée :

40 ANNEES DE RAIFFEISENISME EN SUISSE

Vu l'heure avancée cette conférence n'est prononcée qu'en allemand. Nous en donnerons le texte français intégral dans le prochain numéro du « Messager ».

* * *

Le président ouvre encore la *discussion générale.* Celle-ci n'étant pas utilisée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance :

Messieurs les délégués,

Nos débats sont terminés.

Un sort favorable a voulu que nous ayons pu les tenir encore en hommes libres, dans une Suisse indépendante.

Je vous remercie de votre collaboration fructueuse. Et maintenant :

Allons toujours de l'avant — toujours plus haut — fidèles à nos traditions, à notre idéal, pour le bien commun.

Tenir, envers et contre tout !

Que Dieu protège toujours notre chère Patrie !

Pendant ce temps, le drapeau fédéral tendu au fond de la salle, s'illumine sous le feu des projecteurs. Les délégués se lèvent spontanément et avec accompagnement de l'orgue entonnent avec ferveur le cantique suisse.

Ce fut le point final qui convenait à cette digne assemblée.

* * *

Au terme de cette matinée bien remplie les délégués savourèrent un excellent repas servi dans différents grands restaurants de la ville. Ce fut une nouvelle occasion pour eux de discuter encore entre eux et d'échanger leurs impressions. Et alors qu'une partie des congressistes s'apprêtent déjà au départ et prennent congé de la si hospitalière ville de St-Gall, les représentants des Caisses faisant partie de la Coopérative de cautionnement se rendent au Schutzengarten pour le dernier acte du congrès.

Assemblée des délégués de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Cette jeune institution de l'Union, issue du congrès de l'an dernier et qui a commencé son activité le 1er septembre 1942 tient aujourd'hui sa première assemblée ordinaire de délégués.

Sont présents 117 délégués possédant droit de vote ainsi qu'une cinquantaine d'autres représentants de Caisses adhérentes.

L'assemblée est présidée par *M. le Dr Eugster,* conseiller national, président, qui ouvre les débats en saluant les délégués, qu'il remercie de l'intérêt qu'ils portent à la jeune institution.

M. Eugster rappelle que le nouveau droit du cautionnement entré en vigueur le 1er juillet 1942, a donné un essor considérable à l'idée du cautionnement mutuel ; il remémore brièvement les péripéties de la fondation de cette nouvelle institution du mouvement raiffeiseniste suisse. Il se plaît à constater que cette création a rencontré d'emblée l'approbation des Caisses affiliées et que les premiers mois d'activité ont prouvé qu'elle répondait effectivement à un besoin. L'œuvre a fait de bons débuts et on peut certainement attendre d'elle d'importants avantages.

Le bureau de l'assemblée est complété par l'élection de *MM. Koch* (Villmergen) et *Stamm* (Schleitheim) comme scrutateurs. M. le directeur Heuberger, secrétaire de l'administration, tient le procès-verbal.

Les Caisses coopératives et les sociétaires individuels avaient reçu avant l'assemblée un rapport imprimé dont nous relevons ci-après quelques données pour la documentation de l'ensemble du mouvement :

La nouvelle Coopérative ne déploye aucune propagande spéciale ; elle préfère se développer lentement, mais sûrement, en faisant tout d'abord quelques expériences pratiques. Néanmoins, durant la période allant du 1er septembre au 31 décembre 1942 *40 demandes de cautionnement lui ont été présentées pour une somme globale de Fr. 168.050.* Au 31 décembre 1942, elle avait fait droit à 21 demandes pour Fr. 88.000. 10 demandes pour un montant de Fr. 25.750 ont été retirées ou écartées parce que ne satisfaisant pas aux exigences statutaires ; 9 demandes pour Fr. 54.300 étaient encore pendantes.

Les 21 cautionnements souscrits concernent 6 prêts simples, pour une somme de Fr. 8200.— et 15 prêts garantis complémentairement par hypothèques second rang pour un montant de Fr. 79.800.

Le mouvement raiffeiseniste suisse manifesta d'emblée sa sympathie pour la nouvelle œuvre : 292 Caisses collaborèrent à la fondation en souscrivant Fr. 238.700 de parts du capital social. De nouvelles adhésions ne tardèrent pas à suivre, de sorte qu'au 31 décembre 1942, 327 Caisses réparties sur le territoire de 21 cantons figuraient déjà comme sociétaires ; à cette date, le capital social accusait les participations suivantes :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel	Fr. 250.000
327 Caisses affiliées	Fr. 270.500
8 preneurs de cautionnement	Fr. 2.100

Conformément aux statuts, la société peut assumer des cautionnements jusqu'à concurrence de dix fois le montant de la fortune sociale ; c'est dire qu'elle a encore de larges possibilités d'action.

Le compte de profits et pertes des quatre premiers mois est grevé des frais de fondation et d'installation, impression de statuts, formulaires, etc. Aux recettes figure presque exclusivement l'intérêt des fonds, tous placés d'une manière sûre et avantageuse auprès de la Caisse centrale. L'excédent de l'exercice, Fr. 2688.32, sera reporté en compte nouveau.

M. Egger, gérant de l'association, complète les données du rapport par un exposé verbal dont voici l'essentiel :

Les cautionnements souscrits se répartissent sur 8 cantons. Leur classification selon la profession des bénéficiaires est la suivante :

agriculteurs	Fr.	26.700 en 6 positions
artisans	»	29.000 en 6 positions
employés et ouvriers	»	19.300 en 8 positions
divers	»	3.000 en 1 position

Tous les prêts garantis par la Coopérative sont amortissables. L'amortissement moyen est de 5,65 %. Les hypothèques complémentaires fournies ne dépassent jamais le 77 % de la valeur d'estimation du gage, respectivement le 76 % si l'on tient compte d'autres garanties fournies. Les expériences déjà faites confirment le fait que ce sont les petites gens qui recourent au cautionnement, tandis que les personnes aisées peuvent s'en dispenser. Les clauses de la nouvelle loi fédérale qui entravent et renchérissent la conclusion des cautionnements affectent donc essentiellement les classes modestes. L'organisation technique, simple et pratique, a fait ses preuves. La bonne marche de la société est facilitée par le bon esprit de coopération qui existe entre les Caisses créancières et les preneurs de cautionnement d'une part, et entre l'Union, l'Office de revision et la Coopérative de cautionnement d'autre part. Ainsi les espoirs placés en son temps en la nouvelle institution se voient-ils maintenant déjà largement réalisés. Depuis le début de l'année de nombreuses nouvelles demandes ont été présentées et à ce jour 50 cautionnements sont ou souscrits ou en voie de l'être pour une somme dépassant Fr. 200.000.

MM. E. Muller, Daerstetten (Berne) et *Ch. de Gottrau,* Marly (Fribourg), présentent ensuite le rapport de l'organe de contrôle.

L'activité déployée durant les premiers mois par la nouvelle institution a déjà réalisé des résultats intéressants. L'appareil administratif est simple et rationnel et les rapporteurs ne peuvent que féliciter les initiateurs de cette nouvelle œuvre. L'organe de contrôle propose à l'assemblée d'adopter les comptes et le bilan qui sont présentés et d'adresser des remerciements à l'Administration pour tout le travail accompli, en lui donnant décharge de sa gestion. Les Caisses qui sont restées encore à l'écart sont invitées à s'associer également à cette action de solidarité en participant activement à cette nouvelle œuvre raiffeiseniste.

L'assemblée adopte ensuite sans discussion les propositions faites par l'organe de contrôle. Et après une bonne heure de délibérations, le président peut déjà clôre les débats.

Les rapports présentés ainsi que les chiffres proclamés prouvent que la Co-

opérative de cautionnement a sa place au sein du mouvement et qu'elle répond effectivement à un véritable besoin. Les résultats obtenus jusqu'ici confirment que cette nouvelle œuvre comble une lacune économique et sociale et qu'elle est appelée à rendre de précieux services à nos populations rurales en aidant quantité de gens modestes et travailleurs à améliorer leurs conditions d'existence. La nouvelle greffe ajoutée au bel arbre raiffeiseniste suisse a bien pris...

* * *

Ainsi s'est déroulé le 40me Congrès raiffeiseniste suisse.

Il laissera certainement un souvenir réconfortant à ceux qui eurent le privilège de le vivre.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura bernois

Cette Fédération a tenu le dimanche 6 juin sous la présidence de *M. L. Membrez* son assemblée annuelle de délégués qui fut comme de coutume bien revêtue et intéressante. Ce fut l'occasion pour 90 raiffeisenistes, représentant 37 Caisses, de se rencontrer à l'Hôtel de l'Ours, à Boécourt, d'où est parti, il y a 20 ans, le mouvement raiffeiseniste jurassien actuel, sous l'impulsion de M. l'abbé Montavon, alors curé de Boécourt.

Le président souhaita une cordiale bienvenue à tous les délégués, ainsi qu'aux invités parmi lesquels on remarquait le chef spirituel de la paroisse, le maire de Boécourt, ainsi que M. le directeur Heuberger, représentant de l'Union Raiffeisen suisse et conférencier du jour. M. Membrez se réjouit du développement enregistré par les Caisses affiliées au cours du dernier exercice et du fait que le nombre des communes encore privées de ces œuvres sociales diminue d'année en année.

Après lecture d'un excellent procès-verbal présenté par *M. Jules Voisard,* caissier de Fontenais, le bureau est complété par la nomination des scrutateurs, en la personne de *MM. Girardin,* caissier d'Orvin et *Ackermann,* caissier de Montsevelier.

M. Montavon, maire de Boécourt, remercie ensuite en excellents termes le comité d'avoir choisi son village comme lieu de réunion et se félicite de ce que la Caisse de sa commune soit la doyenne de celles du district de Delémont.

Dans un rapport substantiel, le président rendit compte de la fructueuse activité déployée par les Caisses fédérées au cours de l'année écoulée.

Le nombre des sections a augmenté de 7 unités et atteint ainsi 46 ; l'accroissement de la somme du bilan a été de 18 %. Ces résultats sont remarquables et dignes de procurer satisfaction à tous ceux qui œuvrent pour la cause. Il y a lieu maintenant de consolider ce qui existe, d'appliquer strictement les excellents principes qui sont à la base de nos organisations. Dans ce domaine, les Caisses ont la tâche grandement facilitée par les conseils que leur donne l'Union dont l'expérience se base sur 40 années de pratique. Nous devons envisager la situation actuelle avec sérieux. La prudence et une bonne surveillance des affaires doivent être le souci primordial des organes dirigeants. Le rapporteur s'étend ensuite sur la loi cantonale d'application du nouveau droit du cautionnement et le tarif d'émoluments de l'acte notarié. Il annonce que le comité prévoit d'organiser l'hiver prochain un cours d'instruction à l'intention des caissiers et membres des organes dirigeants. M. Membrez rappelle notre privilège d'être épargné jusqu'ici par la guerre et il adresse des paroles de remerciement à nos soldats ainsi qu'à nos autorités civiles et militaires. Il dresse encore un intéressant tableau de l'extension des cultures et termine son exposé en remémorant les récentes paroles de mise en garde prononcées par le chef du Département politique fédéral et exprime sa confiance dans l'avenir de notre pays.

De vifs applaudissements exprimèrent les remerciements de l'assemblée.

M. le député Fähndrich donna ensuite lecture des comptes qui furent adoptés sans discussion sur la proposition des Caisses vérificatrices de Genevez et de Saignelégier. La fortune de la Fédération se monte à Fr. 2350,05. La cotisation pour 1944 est fixée à Fr. 5.— par 50.000 francs de chiffre du bilan. *M. Rebetez,* président aux Genevez, réjouit l'assemblée par la lecture d'un compte rendu sur le congrès de l'Union des 16/17 mai à St-Gall et fit ressortir la magnifique réussite de cette belle landsgemeinde raiffeiseniste suisse. Les Caisses de Cornol et de Buix représenteront la Fédération au congrès de 1944 et celles de Soulce et Undervelier vérifieront les comptes de 1943.

Les affaires administratives ainsi liquidées, la parole fut donnée à *M. le directeur Heuberger.*

Après avoir apporté le salut de l'Union, le conférencier félicite le président ainsi que les délégués pour les réjouissants résultats de leur travail. Il rend hommage aux pionniers de la première heure, en particulier à M. le curé Montavon et fait ressortir la belle activité de la Caisse de Boécourt. Il dresse un tableau de *la fructueuse activité du raiffeisenisme suisse durant ses 40 années d'existence.* Les débuts, vers 1900, furent pénibles. Le mérite de l'introduction des Caisses Raiffeisen dans notre pays revient au curé Traber de Bichelsee. Le développement dépassa toute attente. Aujourd'hui l'Union groupe près de 750 Caisses réparties sur le territoire des 22 cantons. Ces résultats ont été atteints sans aucun appui du dehors, grâce à l'esprit de solidarité de nos classes moyennes. Le mouvement raiffeiseniste est devenu un facteur important d'émancipation et de progrès matériel et moral de nos populations rurales. D'aucuns sont peut-être tentés de vouloir affaiblir ou ôter à nos populations campagnardes l'arme défensive qu'elles se sont forgée au cours d'une lutte âpre. En réponse à ces tentatives, nous pouvons affirmer que cette œuvre économique et sociale édifiée par toute une génération avec amour et persévérance sera maintenue envers et contre tout et transmise intacte aux générations futures.

Le président adressa de chaleureux remerciements au conférencier. Il le pria d'être l'interprète de la reconnaissance des raiffeisenistes jurassiens envers l'Union suisse.

M. l'abbé Montavon remercia la Caisse de Boécourt pour son charmant accueil. Il se félicita des résultats enregistrés par cette dernière depuis son départ de la paroisse, il y a 13 ans. Il souligna encore la nécessité d'une stricte application des principes raiffeisenistes et déclara que sous aucun prétexte on ne saurait abandonner une partie de ces principes, comme le formule par exemple la Commission fédérale des banques.

M. le Dr Ceppi, curé de Boécourt, souligna tout spécialement l'importance des principes chrétiens qui sont à la base du raiffeisenisme et qui lui assureront un avenir certain dans le monde nouveau qui renaîtra de cette guerre.

Une discussion nourrie suivit sur des questions d'administration et de propagande. Après plus de 3 heures de délibérations le président — qui a dirigé les débats d'une façon impeccable — put clôre l'assemblée en adressant de vifs remerciements à tous ses collaborateurs et en émettant l'espoir que la

prochaine réunion puisse se tenir dans l'atmosphère de la paix mondiale retrouvée.

Une excellente collation fut servie ensuite dans deux restaurants du village de Boécourt qui a tenu à recevoir cordialement les délégués.

Cette belle journée a confirmé le dynamisme du raiffeisenisme jurassien et laissera un bon souvenir à tous les participants.

Le Raiffeisenisme en marche.

Le remarquable essor pris par le mouvement raiffeiseniste suisse au cours des dernières années encourage toujours plus les communes rurales encore dépourvues de Caisse à s'assurer les bienfaits d'une semblable institution. D'autre part, les milieux autrefois les plus réfractaires à l'idée raiffeiseniste admettent peu à peu, devant les résultats concrets obtenus, qu'à côté des banques, nos modestes institutions locales d'autofinancement ont aussi une mission utile à remplir dans la vie économique et sociale rurale.

Notre mouvement poursuit ainsi constamment ses conquêtes pacifiques et au cours du premier semestre de cette année l'activité de fondation a été de nouveau fructueuse puisque *16 nouvelles Caisses sont venues encore grossir les rangs de la famille raiffeiseniste suisse.* D'autres initiatives sont également en bonne voie d'aboutir.

Six des nouvelles fondations sont intervenues en Suisse romande qui s'avère toujours plus fertile à la cause raiffeiseniste, ce dont nous nous réjouissons tout particulièrement.

* * *

Spécialement vital est le mouvement dans le *canton de Neuchâtel* qui a enregistré de si remarquables progrès l'an dernier que même la banque cantonale a cru devoir y consacrer quelques lignes dans son rapport annuel ! Quoique jeune encore, puisqu'elle ne s'est constituée qu'en 1938, la Fédération neuchâteloise compte déjà 24 Caisses. Dans les districts de la montagne, toutes les communes sont bientôt pourvues de Caisses Raiffeisen et le mouvement fait actuellement aussi de rapides progrès dans les régions basses et dans le vignoble. Deux nouvelles Caisses se sont encore constituées au début de cette année à *Cornaux* et à *Thielle-Wavre,* fondations que nous avons déjà relatées dans une précédente chronique.

* * *

A *Fribourg,* le mouvement a fait également ces dernières années des progrès considérables en profondeur. Mais aucune fondation n'était intervenue depuis un certain temps. Aussi la communauté raiffeiseniste enregistrera-t-elle avec une joie particulière la naissance d'une nouvelle Caisse à *Sommentier,* près de Romont :

L'initiative en vue de cette fondation est partie de l'association locale des Greffons qui se mit pour cela en relation avec le Bureau de l'Union. A l'issue d'une réunion qui eut lieu le 29 avril, au cours de laquelle M. Bucheler, reviseur de l'Union, renseigna les auditeurs sur le but et le fonctionnement de la Caisse Raiffeisen, la création d'une semblable institution fut décidée en principe. L'assemblée constituante, pour laquelle l'Union prêta à nouveau son concours, eut lieu le 20 mai. Les formalités furent immédiatement remplies, le matériel nécessaire à la mise en activité remis par l'Union, et la Caisse fonctionne déjà. La présidence du Comité de direction est assumée par *M. Ernest Castella* et *M. Henri Rouiller,* syndic, fonctionne comme caissier.

Pendant un certain nombre d'années le *canton de Vaud* n'avait également pas enregistré de nouvelles fondations. Il se réveille aujourd'hui et semble vouloir rattraper le temps perdu. L'idée Raiffeisen qui incarne l'esprit d'initiative personnelle, qui met en valeur l'individu capable, qui consacre l'autonomie et la force de la communauté villageoise, répond du reste aux aspirations naturelles des paysans vaudois, tout spécialement des jeunes générations. Une Caisse s'était constituée l'an dernier à *Corbeyrier.* Nous avons également déjà signalé dans une chronique récente la fondation, en mars dernier, de celle de *Bavois.* Or, deux nouvelles Caisses viennent encore de naître tout dernièrement à *Mathod* et *Chardonne.* Il n'est pas sans intérêt non plus de relater les péripéties de ces deux dernières fondations.

Mathod, l'importante commune du plateau où la bataille des champs et de l'extension des cultures est menée avec une vigueur toute particulière, étudiait depuis longtemps la création d'une Caisse. M. Liardon, l'actif et dévoué caissier de Champvent encourageait vivement cette initiative. Quelques citoyens allèrent de l'avant. L'un d'entre eux prit un beau matin le téléphone et demanda à l'Union de leur déléguer un conférencier pour une réunion d'orientation. Celle-ci eut lieu le 14 avril. Après un exposé de M. Bucheler, reviseur, les explications et les encouragements de M. Liardon la fondation de la Caisse était décidée, l'assemblée constituante fixée au 21 avril et le 1er mai déjà la nouvelle institution commençait son activité. On voit que les choses ont été rondement menées. C'est *M. Fernand Zeller,* agriculteur, qui préside le Comité de direction de la nouvelle institution, avec *M. Paul Addor,* négociant, comme caissier.

* * *

Le beau et coquet village de *Chardonne,* sur les flancs du Pèlerin, possède aussi maintenant sa « banque du village ». Encouragées par l'exemple des Caisses prospères du voisinage, les autorités communales, après avoir procédé à une consultation populaire, prenaient l'initiative de faire donner une conférence publique sur la Caisse Raiffeisen. M. Serex, secrétaire de l'Union, développa ainsi le 8 mai, devant un nombreux et sympathique auditoire, le but et le fonctionnement d'une semblable organisation dans une communauté rurale. La discussion qui suivit donna lieu à plusieurs interpellations au sens critique très poussé. Nous en relaterons ici une qui revêtait une importance particulière du fait qu'elle était faite par M. Walsch, un représentant de la haute finance et qui est également membre de la Commission fédérale des banques. M. Walsch crut devoir mettre en garde la population de son village contre la fondation d'une Caisse Raiffeisen, qu'il qualifia d'aventure dangereuse, et fit en particulier un réquisitoire serré contre la responsabilité illimitée qu'il alla jusqu'à considérer comme un véritable danger public ; le contradicteur soutint également le point de vue que les banques sont à même de satisfaire à tous les besoins, que les Caisses de crédit mutuel n'offrent pas d'avantages manifestes et qu'elles n'ont de ce fait chez nous pas absolument leur raison d'être. — M. Brunet, député, caissier de la Caisse de Corsier-Corseaux fit part des expériences et des observations faites au cours de sa longue activité raiffeiseniste et souligna particulièrement les bienfaits d'ordre éthique que procure une institution d'autofinancement villageoise fondée sur la solidarité et l'entr'aide. Le conférencier répondit aux diverses questions posées en signalant spécialement que 40 ans de raiffeisenisme sans aucune défaillance se chargeaient de réfuter certaines craintes exagérées émises. Ainsi largement documentée, l'assistance fut appelée à se prononcer : elle décida la fondation de la Caisse à laquelle plus de 40 citoyens donnèrent spontanément leur adhésion. Et le 19 mai, l'assemblée constituante adoptait les statuts et procédait aux élections. *M. Jean Forestier,* syndic et député, a été désigné comme président et *M. A. Goy,* instituteur, comme caissier.

Dans les cantons de la *Suisse allemande* l'activité de fondation a été également riche en résultats. Argovie a vu se constituer 4 nouvelles Caisses, les Grisons 2, le Valais-allemand 1, St-Gall 1, Lucerne 1 et l'Oberland bernois 1 également.

Nous félicitons tous ces villages de leur esprit d'initiative et de solidarité agissante et souhaitons que par une activité dans le parfait esprit de Raiffei-

sen ces nouvelles Caisses deviennent rapidement un élément de progrès et de développement pour leurs membres et toute la population locale.

Extrait des délibérations

du Conseil d'administration de l'Union

a) Séance du 15 mai 1943.

1. Les conditions d'admission ayant toutes été dûment remplies, les Caisses ci-après, récemment constituées, sont admises définitivement dans l'Union :

   Buttikon et Oeschgen (Argovie),
   Andest (Grisons,
   Bavois et Mathod (Vaud).

   Le nombre des fondations en 1943 atteint ainsi déjà 14, et *l'Union compte à ce jour 745 Caisses Raiffeisen affiliées.*

2. Après étude des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à 12 *crédits à des Caisses affiliées pour un montant global de Fr. 769.500.* .

3. La Direction de la Caisse centrale soumet *le bilan au 30 avril 1943* qui balance par Fr. 142,3 millions et accuse une légère régression par rapport au mois précédent.

   Pour les quatre premiers mois de l'année le bilan présente une augmentation de Fr. 6,2 millions qui provient au passif d'un nouvel accroissement des avoirs des Caisses affiliées et à l'actif de l'extension du portefeuille des titres et fonds publics.

4. Le Conseil d'administration prend connaissance et discute le *rapport de la Société fiduciaire Revisa* sur la revision principale de la Caisse centrale effectuée en février 1943. Le Conseil prend acte avec satisfaction du résultat favorable de cette expertise professionnelle et exprime ses remerciements à la direction et au personnel pour l'excellent travail accompli.

5. La Direction de l'Office de revision réfère sur les préparatifs du *congrès de 1943* et constate que St-Gall, comme lieu de congrès, a exercé un attrait tout particulier puisque plus de 1100 délégués venant de 22 cantons se sont annoncés. Les délégations supérieures au droit statutaire n'ont pu être prises en considération.

   La grosse difficulté d'organisation provenait des difficultés de logements. Elles ont pu toutefois être résolues en mettant à contribution, à part St-Gall, une douzaine de localités avoisinantes des bords du lac de Constance et de l'Appenzell.

   Tout est maintenant prêt, organisé dans tous les détails, et tout porte à croire que le 40me congrès constituera de nouveau une imposante démonstration raiffeiseniste.

   Pour repourvoir le siège devenu vacant au Conseil d'administration ensuite du décès de M. J. Sturny (St-Antoine, Fribourg) le Conseil décide à l'unanimité de présenter à l'assemblée des délégués la candidature de *M. F. Schneuwly,* président de la Caisse d'Heitenried (Fribourg).

6. Le *40me rapport annuel* (édition française) sur l'exercice 1943 paraîtra dans le courant de juin et sera remis comme d'ordinaire en 3 exemplaires à toutes les Caisses affiliées. Ce rapport soulignera tout spécialement le développement continu enregistré par l'Union au cours de ses quatre premières décennies d'activité et sa position actuelle dans l'économie rurale du pays.

   A l'occasion de son 40me anniversaire l'Union publiera également, en cours d'année, une *biographie du curé Traber,* le pionnier raiffeiseniste suisse, destinée à faire mieux connaître le grand philanthrope et son œuvre.

* * *

b) Séance du 9 juin 1943.

1. Les conditions d'adhésion ayant toutes été dûment remplies, les Caisses de

   Chardonne s/Vevey (Vaud) et
   Sommentier (Fribourg)

   sont admises dans l'Union.

   Le nombre des nouvelles fondations en 1943 atteint 16. L'Union compte ainsi 747 Caisses affiliées.

2. Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à *6 crédits spéciaux* portant sur une somme de Fr. 248.000.—.

3. Le directeur de la Caisse centrale soumet le *bilan mensuel* au 31 mai 1943, balançant par Fr. 141,2 millions et accusant ainsi une diminution d'un million de francs par rapport à celui du mois précédent. Cette régression est due aux retraits de Caisses affiliées qui ont pu effectuer de nouveaux prêts sur place à l'occasion des échéances de mai. L'encaisse de la Centrale a été augmentée de 2,3 millions et portée à Fr. 4,7 millions, ce qui dénote le souci de l'Union de maintenir toujours une forte réserve de moyens liquides.

4. La direction de l'Office de revision présente un rapport sur l'activité déployée durant le premier semestre. L'activité de revision a été fortement handicapée par le service militaire auquel presque tout notre personnel spécialisé est astreint. Du 1er janvier au 9 juin, 229 Caisses seulement ont pu être revisées. Le résultat de ces inspections est satisfaisant et permet de constater partout un *développement normal.* A cette occasion, les organes centraux soulignent encore la nécessité du maintien et de l'application stricte et intégrale des principes raiffeisenistes éprouvés.

   L'activité de fondation a été assez vive. 16 nouvelles Caisses dans 9 cantons différents ont été admises dans l'Union depuis le 1er janvier. Les Fédérations cantonales ont tenu des assemblées de délégués bien revêtues, en corrélation ici et là avec des cours d'instruction pour les organes dirigeants. Toutes ces manifestations ont témoigné d'un excellent esprit de collaboration raiffeiseniste.

5. Un rapport est présenté sur la situation de la *presse de l'Union.* Nos deux journaux suscitent partout toujours plus d'intérêt. Leur tirage mensuel a passé à 20.000 en chiffre rond, dont 15.000 pour le « Raiffeisenbote » et 5000 pour le « Messager ». Le nombre des Caisses qui abonnent tous leurs membres à l'organe officiel de l'association a passé de 50 à 53 pour le « Raiffeisenbote » et de 27 à 31 pour le « Messager ».

6. Les Conseils prennent connaissance avec satisfaction de l'intérêt croissant que le monde intellectuel et scientifique témoigne au mouvement raiffeiseniste suisse. C'est ainsi qu'un étudiant turc, M. Hikmet Oezümerzifon, s'est vu décerner dernièrement par la Faculté des sciences économiques de l'Université de Genève le grade de docteur sur la base d'une thèse intitulée « Les Coopératives rurales de crédit en Suisse ». D'autres dissertations sur le raiffeisenisme sont également encore en voie de préparation.

7. Après étude du plan et du devis détaillé présentés, les Conseils donnent leur approbation à un projet d'agrandissement des chambres fortes de l'Union.

8. Une Caisse argovienne soumet la proposition que chaque Caisse Raiffeisen crée un Office de cautionnement propre, la Coopérative de cautionnement de l'Union étant transformée alors en société de réassurance pour les Offices individuels des Caisses locales. Les Conseils considèrent ne pas pouvoir entrer en matière sur cette suggestion.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le marché de l'argent n'a pas accusé de changement sensible au cours des dernières semaines. La liquidité reste très forte. Les comptes de virement à la Banque nationale qui avaient atteint leur niveau le plus bas en mars, avec 1308 millions, sont remontés à près de 1500 millions. Le besoin de crédit des particuliers reste faible. Par contre, la Confédération devra recourir cette année encore à plusieurs gros emprunts pour couvrir les dépenses occasionnées par la défense nationale et l'économie de guerre. Le rendement des papiers d'emprunt de premier ordre se maintient autour de 3 1/3 %. Tout porte à croire qu'une baisse de ce rendement ne se présentera pas au cours des prochaines semaines, les corporations publiques étant obligées d'offrir un taux de 3 ½ % pour leurs emprunts à 20 ans et plus, afin de ne pas risquer d'enregistrer un échec. Les taux débiteurs sont restés stables et les bons emprunteurs sont toujours les clients préférés des banques. Les établissements financiers prédominants offrent encore 2 ½-3 % aux obligations de caisse à 5 ans et plus ; le taux moyen est actuellement de 2,93 % auprès des grandes banques et de 2,96% auprès des banques cantonales. En épargne, les banques cantonales représentatives ont maintenu les taux en vigueur depuis près d'un an, soit 2 ½ % ; pour les avoirs supérieurs à Fr. 5000.— ce taux est réduit toutefois à 2 ¼ %, voire même à 2%. Les comptes courants jouissent du ½ à 1 ½ %. Une stabilité quasi-complète règne dans les conditions d'intérêts débiteurs ; le taux hypothécaire 1er rang a été ramené presque partout à 3 ¾ % ; auprès des banques cantonales le taux moyen est de 3,76 % depuis juin 1942. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'une tension pourrait se produire vers la fin de la guerre ; elle pourrait éventuellement être déjà provoquée par d'importants événements militaires. Nous sommes d'avis que le taux actuel de 3 ¾ % est supportable et que le débiteur a intérêt aujourd'hui non pas à ce qu'il baisse davantage mais plutôt à ce qu'il se stabilise le plus longtemps possible à ce niveau. C'est la politique sage que devrait suivre tout établissement de crédit.

* * *

Chez les *Caisses Raiffeisen* l'afflux de capitaux continue à un rythme normal, mais qui s'accentuera certainement vers la fin de l'année, au moment de la réalisation des récoltes. *Il importe donc pour elles de bien harmoniser leurs taux créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent.* Le 30 juin est une date particulièrement propice pour procéder à cette adaptation. Pour les *taux créanciers* on s'en tiendra aux conditions suivantes :

Obligations : 3 % à 5 ans de terme.
Caisse d'épargne : 2 ½ %.
Compte courant : 1 ½ %.

En ce qui concerne les *taux débiteurs* ils pourront être maintenus à 3 ¾ % pour les prêts hypothécaires premier rang, à 4-4 ¼% pour les prêts second rang avec garantie complémentaire et à 4 ¼-4 ½ % pour les prêts sur cautions.

Une attention particulière doit être toujours vouée à l'utilisation rationnelle des disponibilités. Les Caisses qui après avoir constitué une forte liquidité ont encore des disponibilités importantes, chercheront à les investir sur place. Entrent principalement en ligne de compte ici la reprise de comptes communaux, le rachat de titres hypothécaires premier rang que de bons sociétaires peuvent encore devoir ailleurs. En disposant adroitement de leurs disponibilités sur les bases ainsi énoncées, toutes les Caisses parviendront à réaliser un bénéfice normal pour renforcer les réserves et constituer des fonds propres partout bien adéquats à la somme et aux risques du bilan.

Communications du Bureau de l'Union

Prolongation du délai d'adaptation des statuts des Caisses Raiffeisen au nouveau code des obligations.

Nous rappelons aux Caisses affiliées qu'ensuite de la mobilisation et de l'économie de guerre, le délai au 30 juin 1942 fixé aux sociétés anonymes, sociétés en commandite et sociétés coopératives pour l'adaptation de leurs statuts au nouveau code fédéral des obligations n'ayant pu être que difficilement observé dans la plupart des cas, le Conseil fédéral a prolongé ce délai au 30 juin 1944. *Pour les coopératives d'assurance et de crédit ce délai est prolongé jusqu'au 30 juin 1947.*

De nouveaux statuts-types seront élaborés par l'Union et soumis en temps utile aux Caisses affiliées avec toutes les instructions nécessaires. Les Caisses n'ont par conséquent pas à donner suite pour l'instant aux rappels que peuvent leur adresser les préposés au registre du commerce.

RECTIFICATION

Dans le compte rendu de l'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise paru dans le numéro de mai dernier nous avons indiqué par erreur au nombre des membres des comités de la Caisse du Brassus qui ont reçu la distinction pour 25 ans d'activité fidèle M. Golay Henri. Or, c'est *M. Rochat Charles* au Brassus qu'il faut lire, car c'est lui, et non M. Golay, qui a reçu le portefeuille-souvenir de la Fédération.

Il s'avère une fois de plus que si les épreuves corrigent l'homme, l'homme ne corrige pas toujours les épreuves... Nous prions M. Rochat et la Caisse du Brassus de bien vouloir excuser ce lapsus. *(Réd.).*

NOTICE

Ce numéro est composé de 16 pages. Il paraît comme numéro double de juin-juillet.

Le prochain numéro paraîtra au début d'août.

Pensées

Il est moins inquiétant de voir les ignorants et les méchants faire le mal que de constater que les éclairés et les bons n'ont aucune inclination à faire le bien. Le Play.

* * *

Obéis aux lois de l'Etat en tant que représentant de l'ensemble social; mais use de tes droits pour faire améliorer les lois. Aug. Forel.

* * *

Il faudrait renoncer à bâtir sur la violence, sur l'oppression des peuples et des consciences. Il faut revenir au respect du contrat signé, de la parole donnée, il faut redonner aux hommes le goût de vivre en paix dans le travail et la dignité.

* * *

Ce n'est être bon à rien que de n'être bon qu'à soi-même.

Mme de Staël.

* * *

La conscience est une parole divine adressée à l'unanimité toute entière.

Charles Secrétan.

* * *

Les batailles ne sont pas gagnées par ceux qui critiquent, mais par ceux qui luttent. Etienne Lamy.

Rédaction :
HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.